

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985
(13^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mardi 23 Avril 1985.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — **Hommage à la mémoire de Tancredo Neves** (p. 297).
MM. le président, Fabius, Premier ministre.
2. — **Discussion et vote sur une motion de censure** (p. 298).
MM. Gaudin,
Jacques Brunhes,
Toubon,
Billardon.
M. Fabius, Premier ministre.
Clôture de la discussion générale.
Renvoi des explications de vote et du vote à la prochaine séance.
3. — **Ordre du jour** (p. 312).

PRÉSIDENTE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE TANCREDO NEVES

M. le président. Nous avons appris hier le décès de M. Tancredo Neves, Président de la République fédérative du Brésil. (Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent.)

Je tiens à exprimer l'émotion de l'Assemblée nationale à l'annonce de cette disparition. J'adresse les condoléances de l'Assemblée au peuple brésilien.

L'élection de M. Tancredo Neves répondait à une puissante aspiration du peuple brésilien. Je salue en lui la mémoire d'une grande personnalité politique de l'Amérique latine.

Je vous inviterai dans quelques instants, mesdames, messieurs, à vous recueillir en hommage à sa mémoire.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Laurent Fabius, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je souhaite, au nom du Gouvernement français, m'associer à l'hommage qui vient d'être rendu à la mémoire de M. Tancredo Neves. Sa disparition est une perte immense pour le Brésil, bien sûr, mais aussi pour l'ensemble des démocrates. Le Gouvernement s'incline devant la peine de tout un peuple.

(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement observent une minute de silence.)

— 2 —

DISCUSSION ET VOTE SUR UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par MM. Gaudin, Labbé et cinquante-quatre membres de l'Assemblée (1).

Le texte de cette motion de censure a été communiqué à l'Assemblée dans sa séance du vendredi 19 avril 1985.

La parole est à M. Gaudin, premier orateur inscrit.

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, le 16 janvier dernier, le Président de la République annonçait à la télévision l'esprit de la nouvelle loi électorale.

Chacun s'en souvient encore puisqu'il utilisait un terme relativement peu courant, même chez les spécialistes de droit constitutionnel : il annonçait que la proportionnelle serait « instillée », c'est-à-dire versée goutte à goutte. Le vocabulaire de la réanimation médicale entraînait de plain-pied dans l'histoire des lois électorales socialistes. Le petit jeu des pronostics s'engageait alors et chacun composait sa grille de ce loto d'un nouveau genre. (Interruptions sur plusieurs bancs des socialistes.) Pour les exégètes des discours présidentiels, la probabilité d'un système mixte paraissait la plus certaine.

Et puis, le 3 avril, le résultat final était annoncé : c'était la proportionnelle intégrale. Plus question d'instillation, c'était la transfusion complète.

Pourquoi ce changement complet de prescription ?

La réponse est toute simple, elle est fournie par le calendrier : entre le 16 janvier et le 3 avril, il y a eu les 10 et 17 mars. Il y a eu tout simplement les élections cantonales. Peut-être pas une déroute, mais une défaite pour vous, monsieur le Premier ministre. Peut-être pas un triomphe, mais une victoire pour l'opposition, et la majorité absolue pour l'opposition parlementaire. En tout cas, le « frémissement » annoncé comme le Messie n'avait pas trouvé le chemin des urnes. Dès lors, il était clair que le goutte-à-goutte proportionnel ne suffirait pas pour ranimer ce grand malade qu'est le socialisme. Il fallait envisager un traitement de choc. Alors, pendant les jours qui ont suivi les élections cantonales, on a assisté à un étrange débat qui avait à la fois les allures d'un congrès médical et celles d'un séminaire de mathématiciens. La règle à calcul dans une main et le bulletin de santé électorale dans l'autre, les responsables de la majorité offraient à l'opinion publique un spectacle qui faisait penser à une bousculade de naufragés voulant tous monter en même temps dans le canot de sauvetage. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

Le point de départ des discussions, c'était le constat formulé par M. Marchais à la télévision, au soir des résultats des cantonales : « Si on allait aux législatives avec le scrutin actuel, ce serait catastrophique pour la gauche. »

(1) La présente motion de censure est appuyée par les cinquante-six signatures suivantes :

MM. Jean-Claude Gaudin, Claude Labbé, Pierre Méhaignerie, François Léotard, André Rossinol, Pascal Clément, Charles Milton, Raymond Barre, Edmond Alphandery, Mme Florence d'Harcourt, MM. Henri Baudouin, Jean-Guy Branger, Albert Brocard, Henri Bayard, Jean-Marie Daillet, Jean-Pierre Soisson, Adrien Zeller, Emile Koehl, Jean Bégaull, Francis Geng, Maurice Ligot, Charles Fèvre, Germain Gengevin, Georges Mesmin, Mme Louise Moreau, MM. Yves Sautier, Jacques Fouchier, Marcel Bigard, François d'Aubert, Jacques Barrot, Bernard Stasi, Philippe Mestre, Joseph-Henri Maujourn du Gasset, Jean Brocard, Jacques Blanc, Valéry Giscard d'Estaing, Marc Lauriol, Serge Charles, Michel Cointat, Gérard Chasseguet, Henri de Gastines, Etienne Pinte, Jean-Louis Masson, Jean Narquin, Charles Paccou, Jean-Louis Gaudouff, François Grussenmeyer, Germain Sprauer, Antoine Glissinger, Camille Petit, Jean Valléix, Jacques Baumel, Didier Julia, Edouard Frédéric-Dupont, Hyacinthe Santoni, René André.

L'objectif à atteindre avait, quant à lui, été défini par M. Mitterrand et rapporté en ces termes par la presse : « Il faut que la future majorité s'organise autour du parti socialiste. Je ne cherche pas un système électoral qui nous assurerait la victoire ; d'ailleurs, tout le monde sait qu'il n'existe pas. Je veux simplement qu'il ne nous prive pas de notre victoire. »

Étrange dialectique qui consiste à dire que la victoire est impossible mais qu'il faut quand même qu'elle se produise. En somme, le scrutin majoritaire était bon lorsqu'il donnait à un président socialiste une majorité pour gouverner, mais il devenait mauvais lorsqu'au terme d'une législature il risquait de traduire clairement l'expression d'une volonté contraire.

Et lorsque la décision d'instaurer la proportionnelle fut prise, M. Joxe confirma clairement son objectif : « La finalité de la proportionnelle est de nature à garantir la possibilité de poursuivre ce que nous avons entrepris dans le cadre du septennat. » Ce que le journal *Le Monde* exprima de façon beaucoup plus directe : « Il faut que tout change pour que rien ne change. M. Mitterrand a fait sienne cette devise. Il faut changer le mode de scrutin pour conserver le pouvoir, plus précisément pour éviter que l'adversaire ne l'emporte. »

M. Robert-André Vivien. Telle est la vérité !

M. Jean-Claude Gaudin. Echapper à la sanction populaire, c'est la motivation première, mesdames, messieurs, de votre réforme.

M. Yves Dollo. Ridicule !

M. Jean-Claude Gaudin. Ce péché originel suffirait à lui seul à justifier sa condamnation. Mais il y a plus grave. Pour mener à bien votre opération survie, vous n'hésitez pas à vendre une partie de l'âme des institutions, à saboter l'un de ses piliers, à savoir l'existence de majorités stables et cohérentes. Vous allez faire boiter la Constitution. (Exclamations sur plusieurs bancs des socialistes.)

Monsieur le Premier ministre, votre réforme électorale, c'est pire qu'une tricherie, c'est une faute. Et l'opposition vous répond : Pas ça maintenant et pas vous maintenant.

Pas vous maintenant, au dernier moment, cette opération survie d'un pouvoir discrédité, cette opération « S.O.S.-socialisme ». Pas ça maintenant, en pleine crise, cette opération « Après nous le chaos », au moment où les Français doivent faire un choix clair entre deux avenir, le socialisme ou le libéralisme.

Pas vous maintenant, car à la responsabilité des difficultés économiques, vous risquez d'ajouter celle de rendre impossible leur solution.

Plusieurs députés socialistes. Mais non, mais non !

M. Jean-Claude Gaudin. Pas ça maintenant, car la majorité de demain aura besoin des mêmes atouts que vous avez eus et que vous n'avez pas su utiliser : la stabilité et la durée. Laissez au moins leur chance aux autres !

M. Jean Proveux. Vous avez eu vingt-trois ans !

M. Jean-Claude Gaudin. Pour vous cela durera moins longtemps ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes.)

Lors de votre quart d'heure de mars, monsieur le Premier ministre, vous avez dit que cette réforme électorale se rangeait, au même titre que la décentralisation, dans le chapitre des mesures de « démocratisation de la vie publique ». Avouez qu'il y a de quoi être surpris !

Comment donc ? La loi électorale actuelle ne serait pas démocratique ? Il y aurait donc ici une majorité de députés qui n'auraient pas été élus démocratiquement en juin 1981 ? En quelque sorte, pour reprendre l'expression utilisée un jour par un membre de votre Gouvernement, des députés « entre guillemets » ? C'est une information ! Il fallait quand même le rappeler !

Bien sûr, pour faire oublier que la réforme électorale se place au niveau de vos petits intérêts, vous tentiez de la placer au niveau des grands principes.

Vos arguments tiennent en quatre mots : Fidélité. Équité. Efficacité. Stabilité. La réponse tient en un seul mot : Danger ! Danger pour les institutions, danger pour les citoyens, danger pour le redressement, danger pour la France. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Premier argument que vous développez : la fidélité à vos engagements.

« Il n'est pas trop tard, dites-vous, pour changer le mode de scrutin. Et d'ailleurs nous avons toujours dit que nous ferions la proportionnelle. »

Mais alors, pourquoi ne pas l'avoir fait en 1981, à un moment où personne n'aurait pu vous soupçonner de vouloir détourner la sanction populaire ?

M. Alain Chénard. Il y avait autre chose à faire !

M. Jean-Claude Gaudin. Si au moins vous aviez fait autre chose, monsieur Chénard ! A Nantes, cela n'a pas été le cas ! (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Et la référence aux 110 propositions a-t-elle vraiment valeur d'argument quand on pense à toutes vos promesses restées sans suite ?

M. Pierre Forgues. Lesquelles ?

M. Jean-Claude Gaudin. Or, mes chers collègues, à choisir, les Français auraient certainement préféré que vous ne teniez pas la promesse de la proportionnelle, mais que vous teniez celle de la hausse du chômage. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Pierre Forgues. Oh !

M. Jean-Claude Gaudin. Vous voulez savoir, je vous le dis, monsieur Forgues !

Quant au caractère précipité des précédentes réformes électorales, à qui voudriez-vous faire oublier, monsieur le Premier ministre, qu'en 1945 ou en 1968 on ne pouvait s'y prendre plusieurs années à l'avance ?

Vous qui aimez parler avec bon sens, dites vous, ces arguments devraient quand même retenir votre attention.

Vous faites également référence à des déclarations en faveur de la proportionnelle qui ont pu être faites dans le passé par des responsables de l'opposition. Peut-être même vous apprêtez-vous à jouer tout à l'heure au petit jeu des citations. Dans ce cas, nous serons deux, monsieur le Premier ministre.

Le débat entre le scrutin majoritaire et le scrutin proportionnel est aussi vieux que la République. Chaque système a, bien entendu, ses avantages et ses inconvénients. Ce qui ne veut pas dire que les deux systèmes se valent. Et le général de Gaulle, qu'à chaque occasion vous appelez, en vain, à votre secours, l'a clairement illustré par son attitude : lorsqu'il a voulu donner à la France des institutions dignes d'un pays moderne, il a choisi le scrutin majoritaire.

M. Guy Vadepiéd. En 1945 ?

M. Jean-Claude Gaudin. Mais il se trouve que par tradition — à tort ou à raison, d'ailleurs — la loi électorale n'est pas, chez nous, une loi constitutionnelle, ce qui explique que le débat soit permanent et que la question de la proportionnelle ait pu être posée depuis longtemps par des responsables politiques de toutes tendances. Mais les réflexions les plus récentes des spécialistes de ces questions, ainsi que la prise en compte des réalités politiques et économiques de la France d'aujourd'hui, conduisent à une conclusion très largement partagée : la proportionnelle, sur-tout pas maintenant.

D'ailleurs beaucoup de vos propres amis partagent cette opinion. Ils l'ont dit. Ils n'ont pas été entendus. Et même s'ils se taisent au cours de ces débats, ils auront eu le mérite d'avoir voulu faire prévaloir le respect des institutions de la V^e République sur le maintien d'un pouvoir à la dérive qui cherche l'issue de secours. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

La promesse de la proportionnelle, vous auriez été bien inspiré de l'oublier. Vous auriez évité à la fois le « coup de vieux » et « le coup de poignard dans le dos » de nos institutions.

Le deuxième argument que vous invoquez est celui de l'équité, de l'égalité des citoyens et de l'égalité des opinions devant le suffrage. C'est vrai qu'il fallait corriger certaines inégalités de représentation. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Bruno Vennin. Vous n'avez jamais été tentés de le faire avant ?

M. Jean-Claude Gaudin. Le découpage actuel des circonscriptions a plus de vingt-cinq ans. (Exclamations sur les bancs des socialistes.) D'importants mouvements démographiques se sont produits depuis lors. (Même mouvement.)

M. Alain Vivien. Dont vous ne vous êtes pas aperçus !

M. Jean-Claude Gaudin. Il était légitime d'en tenir compte. (Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

M. Alain Bonnet. Vous ne l'avez jamais dit !

M. Alain Vivien. Vous auriez dû la faire, cette réforme !

M. Jean-Claude Gaudin. Mais c'était parfaitement possible en maintenant le scrutin actuel. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Marc Lauriol. Bien sûr !

M. Jean-Claude Gaudin. Et puisqu'il vous arrive de plus en plus, messieurs les ministres, d'« emprunter » les idées de l'opposition, vous auriez très bien pu confier à une commission indépendante le soin de redéfinir les circonscriptions.

M. Guy Bêche. Mais vous ne l'avez pas fait !

M. Jean-Claude Gaudin. C'est la proposition que nous avons faite. (Rires sur les bancs des socialistes.) Elle vous aurait permis d'échapper à tous les soupçons, d'assurer l'équité et de maintenir l'efficacité. Mais c'était trop pour vous, ce qui montre bien que vos intentions ne sont pas aussi claires que votre

argumentation. Et puis, d'une certaine manière, vous êtes également victime de cette fausse bonne idée qui consiste à croire qu'il faut assurer la justice de la représentation des citoyens par la justesse de la représentation des opinions. C'est votre incorrigible penchant pour l'égalitarisme qui vous fait tomber dans ce piège. (Exclamations sur plusieurs bancs des socialistes.)

Un député socialiste. Beau balancement !

M. Jean-Claude Gaudin. L'objectif d'un mode de scrutin n'est pas l'égalitarisme dans la représentation des opinions, mais le moyen pour le peuple de dégager une majorité de gouvernement.

Un bon système électoral écrit M. Duverger, n'est pas un appareil photographique, c'est un transformateur qui doit changer en décision politique les préférences énoncées par les bulletins de vote... Une élection n'est pas un sondage d'opinion, une confession collective, un défilé cérémoniel. Elle est un moyen de désigner les responsables de la politique nationale. Elle n'est adéquate à son but que si elle permet un vrai choix de gouvernements authentiques, non lorsqu'elle transfère ce choix à des médiateurs et qu'elle engendre des gouvernements impuissants.

Je cite encore M. Duverger car il n'est pas, monsieur le Premier ministre, suspect d'antipathie à votre égard, ni à l'égard de ce que vous représentez :

« Quel est le système électoral le plus exact, le plus sincère ? Celui qui permet aux Anglais de choisir entre Mme Thatcher et M. Foot ? Ou celui qui empêche les Italiens, les Belges, les Hollandais de désigner leur gouvernement, et qui les oblige à transférer aux notables des partis le soin de former un ministère condamné à l'impuissance ? (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.) Ou celui qui permet à un groupuscule représentant moins d'un Allemand sur vingt de faire basculer la majorité de gauche à droite, sans consultation populaire ? »

« Quand la liberté des électeurs est-elle la plus grande ? Lorsqu'ils nomment eux-mêmes le dirigeant suprême de la nation ? Ou quand le peuple prétendu souverain est emprisonné par les appareils de partis entre deux élections générales ? Où l'égalité est-elle mieux assurée ? Dans les pays calquant le pourcentage des sièges sur celui des suffrages, mais laissant les partis jouer à leur gré des cartes ainsi distribuées qui permettent des dizaines de combinaisons différentes dont le seul point commun est l'incapacité à gouverner ? Ou dans les pays moins fidèles à la rigueur apparente des mathématiques, mais assurant que des élections de gauche attribuent le pouvoir à la gauche, que des élections de droite l'attribuent à la droite ? »

Un député communiste. Cela existe, « la droite » ?

M. Jean-Claude Gaudin. Je poursuis la citation : « Où se trouve la démocratie véritable ? Dans les nations qui traitent les électeurs en titulaires réels de la souveraineté, décidant effectivement la dévolution du gouvernement ? Ou dans celles qui les transforment en citoyens passifs une fois leur bulletin déposé dans l'urne, et qui réservent le choix des dirigeants à un petit noyau de citoyens actifs, constitués en classe politique ? »

Les réponses à toutes ces questions essentielles posées par M. Duverger convergent toutes vers la même conclusion : « Sous ses apparences moralisatrices, la proportionnelle tend à refuser aux citoyens la maturité et la responsabilité. »

Bien loin d'ouvrir ce que, en un temps, vous appelez des « espaces nouveaux de liberté », votre réforme supprime ou menace toute une série de droits politiques essentiels des citoyens.

Le droit de choisir son député ? Supprimé !

Voilà ce qui ne plaira certainement pas à l'auteur des propos suivants, extraits d'un projet de loi déposé devant notre assemblée. Ecoutez bien :

« Avec le scrutin d'arrondissement, l'électeur est plus facilement en mesure de connaître la personnalité du candidat à qui il accorde son suffrage. D'autre part, l'élu représentant une circonscription territoriale plus réduite peut d'autant mieux se consacrer aux problèmes qui s'y posent. Le scrutin d'arrondissement facilite donc le choix de l'électeur permettant ainsi à l'élu de s'attacher davantage encore aux intérêts du pays. »

Cette défense et illustration du droit de choisir son député n'a pas été écrite par un des membres de l'opposition. Elle a été signée par M. François Mitterrand, lorsqu'il proposait en 1955 le retour au scrutin d'arrondissement. Aujourd'hui, ce droit, M. Mitterrand le supprime. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Claude Estier. Il y a trente ans !

M. Guy Bêche. Sous la IV^e !

M. Jean-Claude Gaudin. Le droit de choisir sa majorité ? Remis en cause !

Avec le scrutin actuel, c'est le peuple qui choisit lui-même la majorité. Il connaît la majorité élue dès le soir des élections, des vingt heures. Avec la proportionnelle, si aucun parti ou aucune coalition n'obtient la majorité des sièges, le citoyen

sera, en fait, dépossédé du droit de choisir sa majorité, son programme, son gouvernement. Il sera simplement tenu informé. Il n'aura plus qu'un pouvoir consultatif. Ce n'est pas à M. Mitterrand de décider si le parti socialiste doit être le point de passage obligé de toute majorité de gouvernement. Non, ce n'est pas à M. Mitterrand de le décider, c'est au peuple français. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Le droit de sanctionner ? Remis en cause !

Ce droit de sanctionner le gouvernement et la majorité sont une dimension essentielle de la démocratie. Ce droit a été exercé en 1981.

M. Guy Bêche. Vous l'avez mal digéré !

M. Jean-Claude Gaudin. Avec la proportionnelle, le peuple risque d'être privé de son droit de sanctionner et il risque de retrouver au pouvoir, en 1986 ou après, un ou plusieurs partis qui auraient perdu sa confiance.

Le droit à l'alternance ? Remis en cause !

Là encore, ce droit a été exercé en 1981, donnant tous les pouvoirs et toutes les chances à une équipe nouvelle. Aujourd'hui, après quatre ans d'échec du socialisme, les Français veulent une politique de redressement inspirée par le libéralisme. Mais elle risque d'être rendue impossible à cause de l'affaiblissement gouvernemental lié à la réforme de la proportionnelle.

Droit à l'alternance, droit à la sanction, droit de choisir sa majorité, droit de choisir son député, autant de droits essentiels du citoyen qui seront supprimés ou remis en cause. La République des citoyens risque de devenir celle des minorités, et le citoyen risque de se détourner d'un jeu dont il ne serait plus qu'un spectateur désengagé.

Troisième argument que vous invoquez, monsieur le Premier ministre, la stabilité.

De ce point de vue, et à juste titre, la proportionnelle a très mauvaise réputation. Vous-même, êtes sensible à la force de cet argument puisque vous avez pris la peine, dans plusieurs interventions télévisées, d'essayer de le réfuter. Mais là encore, sans doute parce que vous n'avez pas assez de temps d'antenne, vous n'avez dit que la moitié de la vérité.

C'est vrai que sous la III^e ou la IV^e République on a connu la même instabilité, avec le scrutin majoritaire ou avec la proportionnelle. C'est vrai aussi qu'un pouvoir exécutif fort est un antidote contre l'instabilité et qu'à lui seul le scrutin majoritaire n'aurait pas suffi à engendrer les majorités solides que la France a connues depuis 1962. Mais inversement — et cela vous oubliez de le dire — le scrutin majoritaire a été un élément essentiel du renforcement de l'exécutif. Supprimez cet élément, comme vous êtes en train de le faire, et vous affaiblissez l'exécutif, ouvrant ainsi à nouveau la porte vers l'instabilité. Vous allez, vous, affaiblir l'autorité du Président de la République.

Que vaudra, en effet, son pouvoir de dissolution si, face à une assemblée sans majorité, il est conduit à user ce pouvoir à travers des dissolutions répétées, inutiles et sans effet ? La logique de la survie conduit à celle de l'impuissance.

Enfin, monsieur le Premier ministre, votre dernier argument est celui de l'efficacité.

Vous expliquez dans l'exposé des motifs de votre projet que, si en temps ordinaire le scrutin majoritaire peut être acceptable, il en va différemment en temps de crise. Or c'est exactement le contraire.

M. Charles Miossec. Bien sûr !

M. Jean-Claude Gaudin. Le maintien du scrutin majoritaire est d'autant plus nécessaire que les temps sont difficiles. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Dans le passé, le scrutin majoritaire s'est révélé tout à fait adapté aux circonstances de crise. En 1962 comme en 1968, il a permis de traduire clairement la volonté populaire tandis qu'avec la proportionnelle aucun parti n'aurait obtenu la moitié des sièges au Palais-Bourbon.

En 1986, la question posée au peuple sera simple : « Êtes-vous pour ou contre le socialisme ? ».

M. Guy Bêche. Si c'était aussi simple !

M. Jean-Claude Gaudin. Il faut que la réponse soit claire. Mais ce que vous recherchez, à travers la proportionnelle, c'est de rendre cette réponse illisible. Voilà le véritable objet du projet ! *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Quant à ce que vous appelez le « durcissement artificiel des antagonismes » — dont vous imputez la responsabilité au scrutin majoritaire — vous savez bien que la cause en est ailleurs : c'est le dogmatisme de certains partis, de certains programmes qui en est responsable.

M. Marc Lauriol. C'est la lutte des classes !

M. Jean-Claude Gaudin. Vous savez très bien aussi que la logique bipolaire de la vie politique française est avant tout le résultat de l'élection du Président de la République et que cette logique correspond tout à fait à notre tempérament national. Elle est la seule qui fabrique des alternances nettes. Une équipe perd la confiance du peuple, une autre lui succède : la démocratie, messieurs, c'est avant tout cela.

Cette conception claire, transparente du jeu démocratique a été très bien décrite par un homme politique français. Voici son verdict : écoutez bien, vous pouvez vous en servir :

« Il est bon qu'il y ait deux politiques dominantes qui s'opposent, appelées à se remplacer l'une l'autre. C'est ce qu'on appelle la loi de l'alternance dans une saine démocratie. De ce point de vue, je ne pense pas qu'il soit raisonnable d'imaginer qu'il puisse y avoir des ponts ou des identités entre ces deux politiques. D'ailleurs ce n'est pas souhaitable. »

Lorsqu'il écrivait ces lignes, auxquelles nous, nous souscrivons tout à fait, ce responsable politique condamnait donc tout ce qui pouvait ressembler à des combinaisons, à des compromis subalternes. Depuis, il a changé d'avis. Mais pas nous. L'auteur de ces lignes — vous l'avez reconnu, mes chers collègues — c'est encore et toujours M. Mitterrand. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Monsieur le Premier ministre, tous les risques de la proportionnelle, vous les connaissez. Vous savez aussi que la situation de la France est difficile. Vous le reconnaissez d'ailleurs publiquement même si votre engagement de dire la vérité s'arrête souvent aux portes de certaines vérités.

La vérité du chômage, qui continue de progresser malgré la stabilisation artificielle des chiffres officiels. La vérité d'un endettement considérable, qui va lourdement peser sur les prochaines années. La vérité d'une croissance économique ralentie, pour laquelle la France est encore « lanterne rouge ».

Dans ces domaines et dans les autres, vos actes comme vos propos sont ceux de l'anesthésiste qui endort le malade. Mais vous ne soignez pas. Or ce n'est pas de tranquillisants que la France a besoin, c'est de fortifiants.

Alors, ce n'est pas le moment de faire boiter la Constitution en supprimant l'un de ses piliers. Le socialisme a déjà déstabilisé l'économie de la France. Restez en là ! Laissez en paix ses institutions !

Respecter les institutions, oui ! Les défendre, oui ! Les changer, non ! C'est notre réponse aux questions posées par M. Jospin dans un article récent du *Monde*. On ne change pas une Constitution qui marche.

Les exemples étrangers montrent que votre opération risque d'aboutir au mieux à ce qu'un spécialiste appelle « l'anarchie tempérée par l'influence du Président ». La France n'a pas besoin d'anarchie, même tempérée. Elle a plus que jamais besoin du triptyque caractérisant nos institutions : un Président qui préside, un Gouvernement qui gouverne, une majorité qui le soutient. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Certes, le pire n'est jamais sûr. Notamment parce que la volonté populaire peut se mobiliser massivement dans les urnes, en mars prochain, contre votre manœuvre et sanctionner d'autant plus sévèrement ses auteurs, tous ses auteurs. Mais en supposant le meilleur, c'est-à-dire que les défauts de la proportionnelle ne se manifestent pas entièrement, nos institutions n'y gagneront rien. En revanche, dans le cas contraire, elles y perdront tout. Alors l'histoire retiendrait que, pour éviter d'être jugé clairement, un pouvoir qui se prétendait plus démocratique que les autres aura consciemment déstabilisé la Constitution de la V^e République, qui fonctionne pourtant à la satisfaction générale des citoyens.

Monsieur le Premier ministre, parce que vous prenez ce risque inacceptable, parce que vous risquez de porter atteinte au redressement du pays qu'une autre majorité pourrait mettre en œuvre, parce que vous refusez la logique et la sanction d'une confrontation démocratique à la loyale, l'opposition unie, U.D.F., et R.P.R... *(Rires et exclamations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Eh oui, messieurs, l'opposition unie !

M. Jean-Louis Goasdouff. Ils ont peur !

M. Alain Chénard. Ce n'est pas sérieux !

M. Jean-Claude Gaudin. Pour toutes ces raisons, monsieur le Premier ministre, l'opposition dépose une motion de censure, sanctionne votre gouvernement, avant même que les Français et les Français ne le fassent. Recherchez donc les résultats des précédentes élections : à chaque consultation, nos concitoyens vous ont censurés !

Nous savons, en déposant cette motion de censure, qu'elle ne sera pas votée. (Ah ! sur les bancs des socialistes.)

M. Yves Dollo. Défaitiste !

M. Jean-Claude Gaudin. Mais ce que nous voulons aujourd'hui, messieurs, c'est traduire la désaffection de millions de Français et de Françaises. Dans quelques mois, gageons-le, vous serez moins souriants ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, le dépôt d'une motion de censure à propos de l'instauration de la représentation proportionnelle départementale est à l'évidence un de ces artifices procéduriers dont la droite est coutumière pour retarder le débat parlementaire.

Mais cette manœuvre ne manque pas d'être significative. Elle marque d'abord l'attachement de la droite au scrutin majoritaire à deux tours, scrutin particulièrement inique qui vise en fait à remettre en cause le suffrage universel. Le groupe communiste aura l'occasion d'en faire la démonstration dans les jours qui viennent, au cours du débat sur les projets de loi proposés.

Je dirai seulement que ce détournement du suffrage universel par la droite, sous le fallacieux prétexte de « l'équilibre des institutions », est une constante de notre histoire. Les techniques employées furent certes diverses, mais elles visaient toutes à déformer le vote des Français et en particulier à affaiblir la représentation du parti communiste français. Avec le scrutin uninominal majoritaire à deux tours par circonscription, établi par ordonnance en octobre 1958 et toujours en vigueur, éclate l'iniquité du mécanisme.

En 1958 un député communiste représentait vingt fois plus de voix qu'un député gaulliste. Vingt-cinq ans après, avec les savants charcutages de circonscriptions, la situation est du même ordre. Les exemples d'inégalité sont flagrants. Le département de l'Essonne, peuplé d'environ un million d'habitants, est représenté à l'Assemblée nationale par quatre députés, mais Paris, avec à peine plus de deux millions d'habitants, a trente et un élus. La circonscription de mon ami René Rieubon, député communiste des Bouches-du-Rhône, compte quelque 190 000 électeurs inscrits, tandis que celle de M. Couve de Murville, toujours à Paris, n'en dénombre que 27 000, c'est-à-dire sept fois moins.

Les inégalités sont si flagrantes, et je n'en ai pris que deux exemples, que même les adeptes de ce mode de scrutin déclarent aujourd'hui, comme M. Gaudin à l'instant, qu'il faut tenir compte des modifications démographiques et redécouper équitablement les circonscriptions. Outre que vingt-cinq années d'expérience nous rendent sceptiques quant au sens de l'équité de la droite, c'est surtout oublier que ce mode de scrutin conduit à compter pour zéro la voix de 40 à 49 p. 100 des électeurs dans de très nombreuses circonscriptions, plus même si l'on y ajoute ceux des petites formations victimes de l'interdiction de se présenter au deuxième tour en dessous d'un seuil fixé à 5 p. 100 en 1958 et à 12,5 p. 100 en 1978.

Si l'on admet qu'un système électoral, en tant qu'il assure plus ou moins fidèlement la représentation des forces politiques au sein d'institutions publiques, est le reflet d'un rapport de forces, le choix et le contenu de la loi électorale sont donc loin d'être « neutres ».

Depuis 1958, la V^e République s'est efforcée, dans un même mouvement, d'abaisser le rôle du Parlement et de minorer la représentation en sièges du parti communiste français. On ne peut, dans ces conditions, et à partir de la situation électorale réelle du pays, parler d'égalité des citoyens devant la loi et de représentation équitable.

Les républicains ont toujours défendu que le seul scrutin honnête, respectueux du verdict des électeurs était le scrutin proportionnel pour toutes les élections.

La Commune de Paris instaure cette modalité et l'aspiration à la représentation proportionnelle plonge loin ses racines dans le passé républicain de la France.

En 1910 se crée à la Chambre un « comité républicain de la représentation proportionnelle » avec, parmi ses membres, Jean Jaurès.

En 1946, à l'Assemblée nationale constituante, Marc Sangnier observe que la représentation proportionnelle est le seul mode de scrutin compatible avec la démocratie. « Il faut faire, déclare-t-il, une loi électorale qui soit juste pour que chacun ait son dû, tout son dû, rien que son dû. »

Le parti communiste français, quant à lui, se prononce dès sa création en faveur d'un scrutin proportionnel départemental avec répartition des restes au plan national. De toutes les forces politiques, nous sommes les seuls à être demeurés, quelle que soit notre influence, fidèles aux idéaux de nos précurseurs et à nous réclamer d'une technique électorale qui ne soit pas

circonstancielle, mais tenue du respect du principe démocratique « un homme, une voix comptabilisée ». C'est ce principe qui sous-tend nos convictions en la matière, concrétisées par le dépôt, sous chaque législature, de propositions de loi tendant à instaurer la proportionnelle.

Nous nous prononçons résolument en faveur d'une réforme électorale qui ne se contenterait pas d'« instiller » la proportionnelle mais qui l'établirait réellement. A notre sens, les députés doivent être élus sans panachage ou vote préférentiel au scrutin de liste départemental à la représentation proportionnelle, avec attribution de sièges complémentaires au plan national.

Ce système a le mérite de l'honnêteté et de la sincérité électorale. Chaque citoyen, quel que soit son environnement politique, a la certitude que ses convictions seront justement représentées, que son vote, quel qu'il soit, comptera partout dans le pays. Grâce à l'absence de seuil, un courant d'opinion n'a pas à devenir majoritaire pour être représenté. La véritable démocratie, la seule, c'est celle-là.

Les tenants du scrutin majoritaire usent d'une argumentation technique selon laquelle la proportionnelle, enregistraient le pluralisme, interdirait l'émergence d'une majorité. C'est entretenir la confusion entre deux systèmes de votation : le vote délibératif par lequel une assemblée s'exprime au travers d'une majorité absolue et le vote représentatif où l'exigence d'une majorité absolue doit céder le pas au respect du vote de chaque citoyen.

Car c'est aux citoyens de dessiner les contours de la majorité qu'ils souhaitent sur la base des programmes et des engagements de ceux qui sollicitent leurs suffrages. On prend quelquefois l'exemple de la IV^e République pour étayer la thèse selon laquelle la dégénérescence du débat politique et l'instabilité gouvernementale seraient liées à la proportionnelle. C'est oublier l'exemple de la III^e République, tout aussi instable en dépit du vote au scrutin majoritaire.

La proportionnelle vivifie le débat politique et le clarifie. D'ailleurs, une majorité se détermine et se maintient non par un mode de scrutin, mais par l'annonce et par la réalisation d'une politique conforme à l'expression du corps électoral et à l'intérêt national.

En tout état de cause, nous sommes, nous communistes, pour des institutions nationales stables. Nous l'avons toujours dit et je l'ai rappelé à cette tribune au mois d'août dernier, lors du débat sur le référendum. Institutions nationales stables avec, d'une part, une Assemblée nationale élue à la représentation proportionnelle qui dispose pleinement du pouvoir législatif et du pouvoir de contrôle de l'exécutif ; d'autre part, un gouvernement responsable devant elle et disposant des moyens permettant à l'exécutif, sans confusion entre les deux pouvoirs, de diriger efficacement le pays.

Il ressort également des critiques de la droite que la proportionnelle minerait les institutions. C'est le texte même de la motion de censure. On pourrait ironiser en disant : quel aveu ! L'introduction d'un scrutin plus démocratique, plus juste, mettrait donc en cause — je cite le texte de la motion de censure — « l'équilibre des institutions de la V^e République ». Il faut en déduire que celles-ci sont bien autoritaires.

Mais il existe — je le reconnais — un problème réel. Si les institutions ne se résument pas à un mode de scrutin, la représentation proportionnelle ne démocratisera pas, à elle seule, des institutions autoritaires. A plus forte raison, il ne faudrait pas que l'amorce d'un scrutin plus conforme à la réalité de l'opinion serve de prétexte à l'aggravation du caractère personnel d'institutions que nous combattons depuis leur origine.

C'est pourquoi nous croyons nécessaire de renforcer le pouvoir d'initiative et de contrôle du Parlement par le droit d'inscrire régulièrement à l'ordre du jour des textes de son choix, par l'allongement des sessions, par le droit d'émettre des propositions assorties des moyens financiers correspondants, par l'extension du domaine de la loi, par le droit, pour l'Assemblée, de prendre elle-même des décrets d'application d'une loi si le Gouvernement ne les a pas pris dans le délai d'un an.

Aujourd'hui, l'initiative parlementaire se trouve en réalité étroitement corsetée, voire complètement annulée. Davantage de démocratie et d'efficacité politique, cela passe donc par le renforcement des pouvoirs du Parlement, mais aussi par l'affermissement de l'action gouvernementale, sous l'égide du seul Premier ministre, et par des dispositions constitutionnelles qui empêchent de concentrer entre les mains du Président de la République, dans un processus dangereux pour la démocratie, la quasi-totalité du pouvoir.

La démocratie politique ne se réduit pas au choix d'un homme tous les sept ans et à la désignation à l'Assemblée nationale d'une majorité présidentielle composée des seuls hommes du Président. Elle doit, au contraire, clarifier les enjeux, autoriser les débats de fond et favoriser la participation active des citoyens.

L'on reproche également à la proportionnelle d'instaurer un régime des partis.

L'argument se veut méprisant, péjoratif; il est seulement dangereux pour la démocratie. Les partis politiques, tous, représentent des courants de pensées, des forces sociales. Ils sont, en tant que tels, non seulement nécessaires mais indispensables à la démocratie. L'article 4 de la Constitution, qui dispose qu'ils concourent à l'expression du suffrage, le confirme.

Le scrutin majoritaire, par son caractère de bipolarisation mutile la vie politique. C'est d'ailleurs pour cela qu'il a été instauré. Au *Journal officiel* du 28 septembre 1896 figure le souci de la commission du suffrage universel qui vient de rejeter une proposition de scrutin proportionnel. Il y est dit la nécessité de constituer « deux grands partis qui, doivent chercher à s'emparer du pouvoir : un parti conservateur particulièrement préoccupé du maintien de l'état des choses existant et un parti démocrate particulièrement préoccupé d'assurer le progrès et les réformes populaires. Pour arriver à ce résultat, il faut demander au pays, de créer une majorité homogène ».

Nous refusons cette fausse symétrie, simple oscillation du même balancier qui laisse les choses en état et offre aux citoyens de faux choix, de trompeuses solutions. Les enjeux politiques, les choix reviennent aux citoyens qui doivent vivre la politique au plus près de leurs préoccupations. Le système politique doit leur donner les moyens d'agir et de décider le plus directement possible. Or, cela passe par leur intervention propre et par le libre choix de leur représentation.

Par ailleurs, la proportionnelle permet l'émergence et la participation de catégories traditionnellement écartées du rôle politique. Ainsi l'on compte 15,2 p. 100 de femmes dans les parlements proportionnalistes contre 4,5 p. 100 dans les assemblées françaises et britanniques.

Le système majoritaire fige le personnel politique et favorise le cumul des mandats. Il interdit, par voie de conséquence, aux jeunes, aux femmes et aux travailleurs d'occuper des postes de responsabilité importants. Nous refusons le règne des notables, le règne de dynasties politiques et souhaitons que la politique cesse d'être une carrière pour devenir le bien commun.

Pour cet ensemble de raisons nous voulons aller jusqu'au bout de la démarche proportionnelle, c'est-à-dire vers une réforme simple, honnête, la plus juste possible : la proportionnelle intégrale. Ce n'est pas le choix qu'a fait le Gouvernement. Il a retenu en effet le système de la proportionnelle départementale à un tour, selon la règle de la plus forte moyenne.

Avec cette règle, il n'y a aucune récupération au plan national des voix non représentées dans les départements. Les partis minoritaires sont alors nettement sous-représentés. C'est ainsi, par exemple, que, sur la base des résultats de juin 1981, le parti communiste français aurait obtenu, avec le mode de scrutin choisi par le Gouvernement, trente députés de moins que ne lui en aurait donnés la proportionnelle intégrale.

On peut se demander, à bon droit, si le contenu de la loi électorale pour 1986 n'a pas été déterminé, en partie par le Gouvernement en fonction de sa capacité à affaiblir le parti communiste et à favoriser des combinaisons politiques déjà anciennes. (*Sourires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Toubon. Oh, les méchants !

M. Pierre-Charles Krieg. Comment peut-on penser des choses aussi horribles !

M. Jacques Brunhes. Les modalités inscrites dans le projet de loi aboutissent, à l'évidence, à maintenir des inégalités flagrantes. Nous tenons donc à participer à la discussion de ces projets de loi avec la volonté déterminée de nous battre pour améliorer le texte et obtenir une véritable proportionnelle qui garantisse à chaque électeur que sa voix sera prise en compte.

Nous conduirons ce combat non par calcul politicien ou partisan, mais bien parce que les députés communistes représentent un concours précieux dans la lutte contre la crise. Amoindrir le groupe communiste à l'Assemblée ne serait ni juste ni démocratique. Ce serait surtout négatif pour la défense des intérêts de tous et des intérêts du pays, surtout quand la situation ne cesse de s'aggraver.

L'I. N. S. E. E. vient de publier une note relative aux principaux résultats pour 1984 et aux perspectives pour le premier semestre de 1985. Les chiffres publiés confirment l'aggravation sensible de la situation sociale. Le pouvoir d'achat des salaires recule et la dégradation de l'emploi atteint une ampleur inconnue en France depuis la Libération : la croissance stagne, l'investissement recule, l'inflation repart.

L'austérité pour les travailleurs nourrit une spectaculaire poussée des profits. Le Gouvernement taille dans le vif du potentiel économique et national. Il évoque l'éventualité de dénatio-

nalisations qu'il a d'ailleurs déjà engagées en gérant les entreprises nationales comme des entreprises capitalistes privées. Le Gouvernement couvre de graves atteintes aux droits des travailleurs. Il pousse les feux de l'élargissement du marché commun et de la supranationalité.

Entre cette politique et les promesses qui soulevèrent tant d'espoirs en 1981, le fossé est immense. La déception, le découragement sont à sa mesure.

Le parti communiste français est donc le seul recours pour toutes celles et tous ceux qui refusent de baisser les bras, pour toutes celles et tous ceux qui pensent que l'on peut s'attaquer aux gâchis capitalistes, aux privilèges des grandes fortunes, causes des difficultés du pays. On comprend que toutes les forces qui veulent soumettre notre peuple à la crise aient pour objectif d'affaiblir le parti communiste français, par tous les moyens, y compris par la loi électorale.

C'est pour cela que nous voulons discuter et améliorer le texte proposé par le Gouvernement. Nous veillerons en particulier à ce que le type de proportionnelle choisi assure une véritable démocratie pluraliste et la représentation équitable de tous les courants d'opinion.

Quant à la droite elle veut maintenir un scrutin majoritaire inique que l'on a appelé un scrutin de voleurs. Elle s'organise avec arrogance pour sa revanche; nous ne voterons pas sa motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. Claude Wilquin. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jacques Toubon.

M. Jacques Toubon. Mesdames, messieurs, la motion de censure présentée par l'opposition, et que je défends au nom du groupe du rassemblement pour la République, porte d'abord sur la dénonciation des projets de loi tendant à mettre en œuvre la représentation proportionnelle pour les élections législatives et pour les élections régionales.

Mais une motion de censure — et celle d'aujourd'hui ne fait pas exception à la règle — est toujours déposée pour condamner la politique générale du gouvernement en place et demander qu'il soit censuré, c'est-à-dire mis en minorité. Je m'exprimerai donc successivement sur les deux motifs de la censure que nous souhaiterions voir l'Assemblée nationale infliger au Gouvernement.

Premièrement, la représentation proportionnelle dans le cadre qui nous est proposé par les projets de loi, c'est-à-dire à l'échelon départemental et selon la formule de la plus forte moyenne, est un système injuste et compliqué, contrairement aux affirmations des socialistes qui le prétendent juste et simple.

M. Pierre Forgues. Et équitable !

M. Jacques Toubon. La seule proportionnelle juste et simple — d'ailleurs les communistes ne se sont pas fait faute de le souligner — serait la proportionnelle intégrale au niveau national et au plus fort reste. La proportionnelle départementale à la plus forte moyenne est un système injuste et compliqué et les électeurs s'en apercevront d'autant mieux qu'ils devront voter en même temps pour leurs députés et pour leurs conseillers régionaux, ce qui ne va pas améliorer la clarté du scrutin du printemps 1986. D'ailleurs, le but des socialistes n'est pas que les électeurs votent dans la clarté; il est au contraire qu'ils votent dans la confusion. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Deuxièmement, la proportionnelle est la loi des partis. Par la proportionnelle, les députés sont, en réalité, désignés par les partis et non pas par les électeurs, quelles que soient les apparences.

Je prendrai à ce propos — et je pense que cela intéressera un certain nombre de mes collègues socialistes — l'exemple de deux ou trois départements, de petite ou de grande taille, afin de démontrer la véracité de mon affirmation.

Le premier sera celui du territoire de Belfort qui comporte deux députés. L'un est le président de notre commission des lois, M. Raymond Forni, et l'autre le suppléant de l'actuel ministre de l'éducation nationale. Supposons que les électeurs du Territoire de Belfort — car, après tout il peut y avoir des exceptions en France (*rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) — veuillent faire confiance au parti socialiste...

M. André Billardon. Ils auraient raison !

M. Jacques Toubon. ... et en particulier à M. Raymond Forni. (*Très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

Avec le scrutin majoritaire ils pourraient le réélire dans sa circonscription, c'est-à-dire lui donner la majorité au premier ou au second tour. Cela serait conforme à ce que souhaiteraient, dans cette hypothèse, les électeurs du Territoire de Belfort. En revanche, avec la représentation proportionnelle et si Raymond Forni n'était que deuxième de la liste socialiste dans le Territoire de Belfort, il serait sûr de ne pas être élu.

M. Guy Bêche. Et s'il était premier ? (*Vives sur les bancs des socialistes*.)

M. Jacques Toubon. Si M. Raymond Forni était premier, j'en dirais autant pour M. Jean-Pierre Chevènement ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.* — *Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

Supposons au contraire — ce qui serait conforme au phénomène général — que les Belfortains en aient assez des socialistes. (*Exclamations sur les bancs des socialistes*.)

M. Roland Huguet. Cela m'étonnerait !

M. Jacques Toubon. Avec le scrutin majoritaire, ils battraient Raymond Forni dans sa circonscription et Jean-Pierre Chevènement dans la sienne.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jacques Toubon. Ils pourraient alors exprimer leur point de vue, tandis qu'avec la représentation proportionnelle, en toute hypothèse, le premier de la liste socialiste serait élu, contrairement à ce que souhaiteraient les électeurs du Territoire de Belfort.

Voilà la démonstration. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

Elle prouve que ce sont les partis qui désignent les députés et non pas les électeurs. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Guy Bêche. C'est débile comme explication !

M. Yves Dollo. La démonstration peut être inversée !

M. Jacques Toubon. C'est le parti socialiste qui aura désigné le député socialiste du Territoire de Belfort et non pas les électeurs de ce département.

Je pourrais maintenant, pour ne pas rester dans un département où il y a peu de députés et ne pas m'en tenir à un cas qui a provoqué les critiques — amplement justifiées — adressées par de nombreux socialistes à la proportionnelle pour les petits départements comptant moins de quatre députés, en dire autant...

M. Guy Bêche. De Paris par exemple !

M. Jacques Toubon. Très bien ! C'est une bonne suggestion ! A Paris donc, il y a aujourd'hui plus d'une dizaine de députés socialistes.

Plusieurs députés socialistes. Douze !

M. Jacques Toubon. Les élections européennes et municipales ont démontré qu'avec le scrutin majoritaire aucun d'entre eux ne serait réélu.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jacques Toubon. Or, avec la représentation proportionnelle, il y en aura quatre, voire, en cas d'embellie formidable, cinq.

M. Pierre Mauger. C'est trop généreux !

M. Jacques Toubon. Encore faudrait-il savoir quels seront-ils. Monsieur Sarre, quelle belle bataille pour être dans les quatre premiers de la liste ! En tout état de cause il est clair que le recours à la représentation proportionnelle aura permis, à Paris, d'aller à l'encontre du vœu des électeurs.

M. Pierre Forgues. Qu'en savez-vous ? Ils n'ont pas encore voté !

M. Jacques Toubon. Je prends un autre exemple, celui du Pas-de-Calais qui compte aujourd'hui douze députés socialistes.

M. Claude Wilquin. Vous n'y avez jamais eu d'élus et vous allez en avoir ! Ne vous plaignez pas !

M. Jacques Toubon. Si les députés actuels du Pas-de-Calais avaient un peu plus d'expérience de la politique de leur département, ils sauraient qu'il y a eu de nombreux députés gaulistes dans le Pas-de-Calais. Tel a, en particulier, été le cas du beau-frère du général de Gaulle. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

Toutes les estimations conduisent à dire qu'avec le scrutin majoritaire dix des députés socialistes pourraient être réélus. (*Vives et exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Claude Wilquin. Et n'est quand même pas mal !

M. Jacques Toubon. Avec la représentation proportionnelle, il n'en passera pas plus de six.

M. Claude Wilquin. C'est équitable !

M. Guy Bêche. C'est ça la justice !

M. Jacques Toubon. Mais ces six-là seront choisis par le parti alors que les quatre autres resteront à la maison, quel que soit le vœu des électeurs !

M. Serge Charles. C'est pourquoi, dans le Pas-de-Calais, ils ne veulent pas de la proportionnelle !

M. Claude Wilquin. Et chez vous, qui choisira les cinq premiers de votre liste ?

M. Jacques Toubon. Ces exemples démontrent que l'utilisation de la représentation proportionnelle permet aux partis de faire la loi. Le recours répété à ce mode d'élection peut d'ailleurs

conduire, ce qui est également très grave, à la sclérose de la représentation nationale. Nous l'avons déjà vu.

Heureusement, comme nous aurons la majorité et que nous reviendrons au scrutin majoritaire, cet effet de sclérose n'aura pas le temps de jouer. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mauger. M. Labarrère sera au chômage !

M. Jacques Toubon. Troisièmement la proportionnelle que vous nous proposez est la loi d'un parti.

Je dois en effet rappeler aujourd'hui que, depuis que la réforme a été annoncée, deux formations politiques seulement ont apporté leur appui au projet de loi : le parti socialiste et le front national.

M. Marc Lauriol. Excellent !

M. Jacques Toubon. L'U. D. F., le R. P. R., le C. N. I., le P. S. U., les écologistes, l'extrême gauche, le M. R. G., le parti communiste français, toutes les autres formations politiques sont contre. Seuls le parti socialiste et le front national ont approuvé ce projet de réforme. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Marc Lauriol. Comme par hasard !

M. Jacques Toubon. Les débats que nous avons eus au sein de la commission des lois et les votes qui y sont intervenus démontrent que seul le groupe socialiste de l'Assemblée nationale s'apprête à voter ce projet de loi. C'est donc un coup de force ! (*Vives exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Christian Bergelin. C'est exact !

M. Pierre Mauger. Le coup d'état permanent !

M. Jacques Toubon. Pour la première fois depuis qu'a été institué le suffrage universel sous la II^e République, une réforme du mode de scrutin n'aura été adoptée que par une seule formation politique. C'est la seule exception dans toute l'histoire de la République. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

Quatrièmement la proportionnelle est la loi de la minorité.

A ce propos il n'est nul besoin d'invoquer longuement l'exemple du Bundestag, dans lequel le parti libéral fait la balance entre le S. P. D. et la C. D. U. Ainsi un parti qui n'obtient que 6 p. 100 des voix décide de la majorité et non les partis qui recueillent 44 p. 100 et 48 p. 100 des voix. C'est cela la proportionnelle !

M. Marc Lauriol. C'est exact !

M. Jacques Toubon. Il n'est que de voir l'assemblée régionale de Corse, qui, tous les six mois, se paie une crise et perd sa majorité parce qu'elle est élue à la proportionnelle depuis 1982. La dernière crise remonte à dix jours !

Cinquièmement, la proportionnelle c'est l'absence de majorité de gouvernement.

Dans une assemblée élue à la proportionnelle, les majorités sont, par définition, instables et alternatives. Elles ne peuvent soutenir l'action à long terme du Gouvernement. Or, comme Jean-Claude Gaudin l'a très bien dit tout à l'heure, dans les périodes difficiles, quand le redressement est une nécessité nationale, c'est d'un gouvernement et d'une politique de longue haleine, quelquefois dure, quelquefois sévère, quelquefois impopulaire, dont on a besoin ; seule une majorité stable peut la soutenir et donner les moyens de gouverner. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

J'ajoute d'ailleurs un argument qui devrait inciter tous ceux qui sont — et j'espère que nous le sommes tous ici — favorables à l'institution parlementaire. Dans les institutions de la V^e République, je dis qu'en l'absence de toute majorité stable la tentation serait grande pour un futur gouvernement de faire adopter tous les textes importants, donc difficiles, grâce au « 493 », et l'Assemblée nationale ne voterait plus jamais la loi ! (*Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République.* — *Vives exclamations sur les bancs des socialistes.*) Ce pourrait être une conséquence de l'existence, dans la future Assemblée nationale, d'une multitude de groupes et de l'impossibilité d'avoir une majorité.

M. Guy Bêche. Comme l'a connu M. Barre ?

M. André Billardon. Pour le budget de 1980 !

M. Jacques Toubon. Sixièmement, la proportionnelle est une atteinte aux droits et aux libertés des citoyens.

Avec le scrutin majoritaire en choisissant un élu l'électeur choisit une majorité et une politique.

M. Eugène Teisseire. C'est faux !

M. Jacques Toubon. Avec un scrutin proportionnel les États-majors décideront, après le vote, quelle sera la majorité et quelle sera la politique en fonction de la composition de l'Assemblée et des combinaisons entre les groupes. Les Français, qui ont conquis en 1958 le droit de désigner directement la majorité

et de choisir la politique, seront dépossédés par la proportionnelle de ce droit élémentaire qui est l'apanage de toutes les grandes démocraties libérales. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. André Laignel. C'est le mode de scrutin dominant en Europe!

M. Jacques Toubon. Enfin, la proportionnelle, c'est le bouleversement des institutions de la V^e République.

L'un des membres les plus importants du Gouvernement nous a expliqué récemment qu'il était favorable à la suppression du Premier ministre. Je ne sais pas ce qu'en a pensé le titulaire actuel du poste.

M. Laurent Fabius, Premier ministre. Ce serait dommage! *(Sourires.)*

M. Jacques Toubon ... mais je crois que, selon la fausseté formale d'un autre ministre: Quand on est au Gouvernement, on la ferme ou alors on démissionne, s'il n'a pas démissionné c'est probablement que le Gouvernement a quelque intention à ce sujet. Il suffit d'ailleurs de lire la prose du premier secrétaire du parti socialiste, publiée dans les journaux du soir, pour être convaincu que la proportionnelle prépare un bouleversement des institutions de la V^e République.

M. Jospin ne propose rien de moins que de mettre en cause la durée du mandat du Président, l'équilibre entre le législatif et l'exécutif, le rôle du Conseil constitutionnel, l'existence du Premier ministre et le droit de dissolution. Des lors, je me tourne vers mes collègues du groupe socialiste: En votant cette réforme, allez-vous aussi voter par anticipation ce bouleversement des institutions? Répondez par oui ou par non, vous qui êtes si sincères et si honnêtes d'habitudes! *(Exclamations et rires sur les bancs des socialistes.)*

M. Guy Vadepied. Chaque chose en son temps! *(Vives exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Emmanuel Aubert. Quel aveu!

M. Jacques Toubon. Avancez-vous masqués, messieurs les socialistes! Très bien! C'est ça, la démocratie pour vous! *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)*

M. André Laignel. Au loup!

M. Jacques Toubon. Et que l'on ne nous oppose pas l'opinion du général de Gaulle après la guerre. Il a, dès 1947, expliqué les raisons de son choix de 1945 et les motifs de son hostilité foncière à la proportionnelle. En 1958, rénovant nos institutions, il choisit le scrutin d'arrondissement parce que, comme il le disait, « il faut un scrutin majoritaire pour avoir une majorité ». Le changement du mode de scrutin, dangereux à tous égards, n'est donc qu'une manœuvre de M. Mitterrand dans son intérêt personnel et contre l'intérêt national.

M. André Laignel. Ce que vous dites est inacceptable!

M. Jacques Toubon. Il n'a d'autre but que d'empêcher l'opposition d'avoir la majorité et de mettre en œuvre une nouvelle politique. La loi électorale nouvelle est combinée pour rendre l'État socialiste, et même l'État tout court, inexpugnable et pour interdire le changement.

Or le changement, monsieur le Premier ministre, c'est ce à quoi aspirent les Français, c'est ce dont nous avons besoin. Si nous voulons censurer votre Gouvernement, ce n'est pas parce qu'un dernier expédient l'a conduit à nous proposer la proportionnelle pour les élections législatives, c'est parce qu'il a échoué et que la situation de la France est grave et préoccupante.

Et d'abord sa situation économique et sociale.

L'occasion nous est donnée aujourd'hui, pour employer une expression journalistique, de « démaquiller la situation », de dire la vérité sur la réalité vécue par les Français et sur la responsabilité du pouvoir socialiste.

Aujourd'hui, notre pays subit, connaît une croissance faible. Le taux de 1984 vient d'être révisé à la baisse par l'Institut officiel: 1,5 p. 100 au lieu de 2 p. 100, et celui de 1985 ne s'élève qu'à 1 p. 100 au lieu de 2 p. 100, comme il avait été estimé dans le budget.

J'ajoute que, sur la période 1981-1984, la France a connu une croissance trois fois inférieure à celle de ses principaux partenaires européens, d'outre-Atlantique et Japonais. Cela donne la mesure de nos difficultés.

Plusieurs députés socialistes. C'est faux!

M. Jacques Toubon. Ce n'est pas faux; c'est inscrit dans les documents officiels.

M. Robert-André Vivien. Ils ne savent pas lire! Ce sont des analphabètes!

M. Alain Vivien. C'est écrit dans les documents du R.P.R.!

M. Jacques Toubon. La production industrielle présente un encéphalogramme rigoureusement plat.

M. Alain Vivien. C'est faux, vous le savez bien!

M. Jacques Toubon. Monsieur Vivien...

M. Robert-André Vivien. Alain Vivien! *(Sourires.)*

M. Jacques Toubon. ... lisez les documents de l'I.N.S.E.E. et non pas seulement les publications de la rue de Solferino!

M. Guy Béche. Vous êtes sectaire!

M. Jacques Toubon. Les faibles gains économiques qui sont enregistrés...

Plusieurs députés socialistes. Ah! Quand même!

M. Jacques Toubon. ... sont dus seulement à l'agro-alimentaire et aux services.

En ce qui concerne l'industrie, c'est la stagnation absolue.

M. Alain Vivien. C'est faux, vous le savez bien!

M. Jacques Toubon. L'emploi? Vous nous avez annoncé, monsieur le Premier ministre, que vous aviez limité — si j'ose dire — les dégâts. Je rappelle que, selon l'indice du chômage réel, que l'opposition vient de publier *(très sur les bancs des socialistes)*, il y avait, à la fin du mois de mars, 2 833 000 demandeurs d'emploi...

Plusieurs députés socialistes. C'est faux! C'est faux!

M. Marc Lauriol. Corrigez vos erreurs!

M. Jacques Toubon. ... alors que vous n'en comptabilisez qu'un peu plus de 2 400 000. Car les jeunes qui bénéficient de T.U.C. sont, par définition, à la recherche d'un emploi et ceux qui bénéficient de congés de conversion sont aussi, par définition, à la recherche d'un emploi. C'est inscrit dans les modalités mêmes de ces institutions que vous avez créées ou développées.

M. Alain Vivien. C'est aussi le cas des étudiants!

M. Jacques Toubon. Il s'agit donc bien de personnes qui n'ont pas d'emploi. Dès lors il convient, pour être honnête, de les ajouter au nombre des demandeurs d'emploi inscrits à l'A.N.P.E.: 2 833 000, soit 2 p. 100 de plus qu'au mois de février. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Gabriel Kasperleit. C'est ça, l'honnêteté!

M. Jacques Toubon. La consommation des ménages et l'épargne des particuliers ont diminué en 1984. En outre, l'épargne s'est déplacée — ce qui est préoccupant — des placements fonciers vers les placements financiers. Mais vous n'avez pas réussi à créer, malgré tout ce que vous avez fait, d'épargne nouvelle.

Le pouvoir d'achat a baissé en 1984 de 0,6 p. 100.

Les prix? Vous n'avez pas réussi à maîtriser l'inflation. *(Protestations sur les bancs des socialistes.)*

M. Alain Vivien. Quand vous étiez au pouvoir, elle était à plus de 14 p. 100!

M. Jacques Toubon. Malgré la décélération, l'inflation reste chez nous beaucoup plus importante que chez nos partenaires...

M. Bruno Vennin et M. Yves Dollo. Faux!

M. Jacques Toubon. ... et elle diminue à un rythme bien inférieur à celui constaté chez nos partenaires.

M. Bruno Vennin. Faux!

M. Jacques Toubon. Ce n'est pas moi qui le dis, monsieur Vennin, c'est l'O.C.D.E...

M. Bruno Vennin. Vous étiez l'I.N.S.E.E. qui dit le contraire! Choisissez vos références!

M. Jacques Toubon. ... à laquelle participe, si j'ai bien compris, M. Bérégovoy, notre ministre des finances.

Il est d'ailleurs préoccupant de remarquer que l'indice officiel des prix reflète de moins en moins fidèlement l'évolution réelle des prix telle qu'elle est ressentie par le consommateur de base et, comme on dit, par le panier de la ménagère. Cette distorsion est de plus en plus inquiétante.

Un député socialiste. Démagogie!

M. Jacques Toubon. Je ne parle pas de la croissance du déficit budgétaire. Je dirai seulement — parce que l'avenir en dépend — que dans notre pays les investissements n'augmentent pas au même rythme que chez nos partenaires. Récemment, un article sur les investissements était publié dans un journal économique sous le titre: « La France décroche ». Il est vrai que, par comparaison avec nos partenaires, nous n'avons fait que « rejoindre » le creux de 1981 et nous n'avons pas réussi à le dépasser.

M. Jean-Claude Portheault. C'est comme le R.P.R. dans les sondages!

M. Jacques Toubon. Pour le commerce extérieur, le déficit reste chronique, et nous avons épuisé — ce qui est grave vis-à-vis de la concurrence étrangère — la marge de manœuvre que nous avait donnée les trois précédentes dévaluations.

Enfin, l'endettement: la dette extérieure atteint 540 milliards de francs. Elle a augmenté de 90 milliards de francs en 1983 et encore de 90 milliards en 1984.

Quant à la dette intérieure, qui est comprise entre 700 et 800 milliards de francs, elle est préoccupante dans la mesure où, la part de l'État devenant excessive, les entreprises privées sont évincées du marché financier pour financer leurs investissements...

M. Pierre-Bernard Cousté. Et les collectivités locales !

M. Jacques Toubon. ... et cela n'est pas de nature à améliorer nos performances économiques.

M. André Laignel. N'importe quoi !

M. Jacques Toubon. Ceux qui vous disent cela, monsieur le Premier ministre — puisque vous ne voulez pas, semble-t-il, croire les chiffres de vos propres administrations — sont ceux-là mêmes qui avaient mis en 1981 le plus d'espoir dans l'arrivée de la gauche au pouvoir : les chômeurs, deux fois plus nombreux qu'en 1981, dont plusieurs centaines de milliers ne vivent qu'avec 1 200 francs par mois depuis le décret Bèrevogov de novembre 1982...

M. Christian Bergelin. Exact !

M. Jacques Toubon. ... les ouvriers qui, pour la première fois depuis la Libération, ont vu le taux moyen de leur salaire perdre du pouvoir d'achat en 1984, les travailleurs payés au S.M.I.C., dont le pouvoir d'achat n'a pas plus augmenté entre 1981 et 1984 qu'entre 1978 et 1981, contrairement aux proclamations de l'été 1981, ...

M. Guy Vadepied. C'est tout à fait faux !

M. Jacques Toubon. ... ceux qui veulent se loger et qui ne peuvent le faire parce que, l'année dernière, on n'a pas construit plus de logements qu'en 1950 — il y a trente-cinq ans ! — ...

M. Adrien Zeller. Exact !

M. Jacques Toubon. ... les familles de deux enfants et plus, dont les prestations ont perdu du pouvoir d'achat...

M. André Laignel. Ce n'est pas vrai !

M. Jacques Toubon. ... et les retraités ou les préretraités qui touchent des sommes inférieures à ce qu'ils pouvaient espérer.

De nombreux députés socialistes. C'est faux !

M. Jacques Toubon. Si vous ne voulez pas croire les chiffres, croyez au moins les Français qui vous disent aujourd'hui tout ce qu'ils vivent à cause de vous. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Votre politique, monsieur le Premier ministre, nous la condamnons dans un domaine, essentiel pour la vie quotidienne, je veux parler de la sécurité. (*Ah ! sur les bancs des socialistes.*)

Etrange satisfaction que celle du Gouvernement et du ministre de l'Intérieur en particulier. Vous reconnaissez, monsieur Joxe, dans les journaux et sur les radios, que l'insécurité augmente, mais vous affirmez qu'elle augmente moins et vous en êtes tout réjoui. Mais, que voulez-vous que cela fasse aux Français et comment pouvez-vous vous résigner ainsi ?

M. Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur et de la décentralisation. Vous trouvez que j'ai l'air résigné ?

Plusieurs députés socialistes. C'est vous qui vous résignez !

M. Jacques Mahéas. La tuerie d'Auriol, c'est ça la sécurité ?

M. Jacques Toubon. Pour illustrer la réalité de l'insécurité, je pourrais citer des chiffres accablants qui vont bien au-delà de ceux que vous avez avancés.

Les vols à main armée ont augmenté de 24 p. 100 de 1983 à 1984 et de 58 p. 100 de 1981 à 1984.

M. Alain Vivien. Et la tuerie d'Auriol ?

M. Jacques Toubon. Les prises d'otages ont augmenté de plus de 20 p. 100 de 1983 à 1984. Les agressions de voyageurs dans le métro parisien ont connu une augmentation de 272 p. 100 de 1981 à 1984, et les agressions sur les agents de la R.A.T.P. ont enregistré une augmentation de 120 p. 100 de 1981 à 1984.

Plusieurs députés socialistes. Et la tuerie d'Auriol ?

M. Jacques Toubon. Le terrorisme frappe à coups redoublés et, malheureusement, il n'a rencontré de votre part — je le dis avec regret s'agissant du gouvernement de la France — que complaisance et mansuétude.

M. Jean-Pierre Lambertin. C'est scandaleux !

M. Jacques Mahéas. C'est grotesque !

M. Pierre Forgues. Et la proportionnelle là dedans ?

M. Jacques Toubon. Or, l'une des raisons de l'inefficacité de la lutte contre l'insécurité tient à l'insuffisance de vos efforts, en particulier à l'affaiblissement des moyens de la police et à la diminution de sa capacité opérationnelle.

M. Pierre Forgues. Et à la loi électorale ?

M. Jacques Toubon. Vous n'avez créé aucun emploi en 1984 ; c'est dans le budget.

M. Luc Tinseau. C'est tout à fait inexact !

M. Jacques Fleury. Vous n'avez rien fait pendant vingt-trois ans !

M. Jacques Toubon. Vous en créez 2 700 en 1985 qui serviront à combler les départs en retraite.

M. André Laignel. C'est mieux que de votre temps !

M. Jacques Toubon. Le potentiel d'heures diminue chaque année. Le budget pour 1985 de la police est en augmentation de 5 p. 100, c'est-à-dire 1,5 p. 100 de moins que l'inflation. Les autorisations de programme baissent de 1,23 p. 100. Ce ne sont pas, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre de l'Intérieur, d'heureuses prémices de la grandiose loi de program-

mation que vous nous avez annoncée à grand renfort de publicité. Et, ne nous dites pas que vous avez trouvé cette situation dans l'héritage !

M. Jean-Pierre Lambertin. C'était pis !

M. Jacques Toubon. Je voudrais rappeler trois chiffres : en 1945, il y avait 107 000 postes budgétaires dans la police ; en 1958 il n'y en avait plus que 76 000 ; la V^e République a fait en vingt-trois ans un gros effort car lorsque M. Gaston Defferre est arrivé au ministère de l'Intérieur, il y en avait 110 000, soit 44 p. 100 de plus qu'en 1958. Vous, depuis, vous n'avez rien fait pour améliorer la situation. Voilà la réalité de l'effort pour la sécurité ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre Mauger. Ils ne sont bons à rien !

M. André Laignel. Si vous en trouvez un plus ridicule, envoyez-le nous !

M. Jacques Toubon. Tous les députés socialistes sont — je le dis avec le respect que je leur dois — des Madame Questiaux au petit pied : ils ont horreur des comptes et des chiffres !

M. Alain Vivien. Surtout lorsqu'ils sont faux !

M. Jacques Toubon. Eh bien, messieurs de la majorité, regardez les chiffres, ils vous disent la vérité. Ils retirent le maquillage que, tous les jours, vous essayez de plaquer sur la réalité française. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Je dénonce aussi la politique de communication et d'information de ce gouvernement (*Ah ! sur les bancs des socialistes*) : utilisation abusive et antidémocratique de l'audiovisuel d'Etat par le pouvoir socialiste (*rires sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) en particulier dans les affaires où s'affrontent, d'un côté, l'intérêt national et, de l'autre, votre idéologie, telle la Nouvelle-Calédonie. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Alain Rodet. Vous devriez avoir honte !

M. Jacques Toubon. Cela s'explique par votre échec dans ce domaine. Votre politique dans l'audiovisuel et dans la communication, c'est la surrégulation et le surenclenchement.

M. Guy Bèche. Mensonge !

M. Jacques Toubon. Vous avez essayé de monter une ligne Maginot audiovisuelle dont M. Fillioud essaie d'être le Gamelin. (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

Le secteur public aspire le financement de l'audiovisuel au détriment du secteur privé.

M. Pierre Forgues. N'importe quoi !

M. Jacques Toubon. Enfin, contrairement à la réputation que les socialistes s'étaient forgée dans l'opposition, vous avez conduit au pouvoir la politique la plus autoritaire et la plus frileuse qui soit dans le domaine de la communication et de l'information.

M. Christian Bergelin. C'est vrai !

M. Jacques Toubon. L'année dernière, grâce à M. Mauroy relayé par M. Fabius pendant l'été, nous avons failli le payer d'une grande part de la liberté de la presse, mais demain nous le paierons de la pénurie d'images et de notre effacement de l'univers de la communication qui est pourtant le monde de demain. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Je voudrais également dénoncer cette façon que vous avez, pour faire oublier la réalité, de pousser les Français dans le rêve par la manipulation la plus primitive qui soit de l'opinion, je veux parler du recours massif, dans des proportions inconnues jusqu'à présent, aux jeux de loterie et de hasard. (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes.*)

Belle France des socialistes : du chômage et des jeux ! Le lolo, le tac o tac, le bingo ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Etrange façon de s'attaquer aux problèmes du pays ! Stupéfiante manière de soigner nos maux !

M. Guy Bèche. Quel simplisme !

M. Jacques Toubon. Vous dites : « Chômage, baisse des salaires, logement, délinquance » ? Mais madame, monsieur, chers Français, qu'à cela ne tienne ! Le docteur Fabius viendra une fois par mois vous administrer sa dose de tranquillisants et d'anesthésiques (*Exclamations sur les bancs des socialistes*) et entre ses ordonnances, concoctées d'ailleurs, si j'ai bien compris, par ordinateur et par agence de publicité, vous n'aurez qu'à ingurgiter loto, jackpot, tac o tac et bingo ! Le voilà, le nouvel opium du peuple ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Il est indigne de ceux qui nous gouvernent et — mais c'est plus

grave — du peuple français. *(Très bien ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

Pour nous en sortir, il faut au contraire, mesdames, messieurs, regarder la réalité en face, avec courage et lucidité. Il faut...

M. Pierre Mauger. Changer de Gouvernement !

M. Jacques Toubon. ... se rassembler dans l'effort national. Il faut engager un profond changement.

M. Pierre Forgues. Allez, Lucky Luke !

M. Jacques Toubon. Monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les ministres, nous condamnons votre politique de séduction resignée.

Nous n'avons que faire d'un Gouvernement lisse. Nous voulons un Gouvernement qui gouverne.

Nous n'avons que faire d'un Premier ministre qui calme le jeu. Nous voulons un Premier ministre qui affronte les problèmes au lieu de les éluder.

Nous voulons que le Gouvernement agisse, non pas qu'il se livre à quelque coup politique, telle, en tout dernier lieu, l'éventualité du vote des étrangers, qui vient, comme à plaisir, aggraver le climat de tension sociale que vous avez provoquée par la lutte des classes et par l'aggravation du chômage. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes.)*

M. Pierre Forgues. Tout à l'heure, vous parliez d'anesthésie ! On n'y comprend plus rien !

M. Jacques Toubon. Pour sa part, l'opposition propose aux Français de s'engager sur la voie du renouveau. Les socialistes, qui masquent leur socialisme, continueront à nous conduire sur la voie du déclin. Le retour au passé nous enfoncerait dans l'interminable cure d'austérité que traverse la France. Il faut changer.

M. Yves Dollo. Changer d'orateur !

M. Jacques Toubon. Et pour changer, il faut une majorité appelée à mettre en œuvre une autre politique.

Plusieurs députés socialistes. Laquelle ?

M. Raymond Forni. Celle de Barre ou celle de Giscard ?

M. Jean-Louis Goasduff. Celle de Rocard !

M. Jacques Toubon. Cette majorité issue de l'opposition d'aujourd'hui...

Plusieurs députés socialistes. Laquelle ?

M. Jacques Toubon. ... est nécessaire pour la France.

Vous voulez, monsieur le Premier ministre, empêcher la venue de cette majorité par la proportionnelle. Mais l'opposition, elle, a confiance dans les Français.

M. Raymond Forni. Après le grattage, vous aurez peut-être une chance au tirage, monsieur Toubon ! *(Sourires.)*

M. Jacques Toubon. Entre notre majorité — la seule majorité possible — et la crise économique et politique, les Français ont déjà choisi. Dans un an, ils le confirmeront. Ils nous donneront le moyen démocratique et constitutionnel de gouverner et alors vous n'aurez plus que faire de tous vos expédients et de toutes vos manœuvres ! *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Billardon.

M. André Billardon. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, procédure exceptionnelle de notre arsenal constitutionnel permettant l'expression parlementaire d'une condamnation de l'exécutif, la motion de censure entre les mains d'une opposition amère et sans cesse à la recherche de la revanche, est devenue une habitude. Chaque grand projet déposé par le Gouvernement a fait l'objet d'une utilisation systématique de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution.

Vous sacrifiez à la tradition et pour la huitième fois depuis 1981 nous rejeterons aujourd'hui, mesdames, messieurs de l'opposition, une de vos motions de censure. La Constitution donne un droit, vous, vous en faites un devoir !

L'opposition semble être, aujourd'hui, unanimement opposée au projet de loi modifiant le mode de scrutin.

M. Michel Cointat. Dans la majorité, il y en a également beaucoup, mais ils n'osent pas le dire !

M. André Billardon. L'arsenal parlementaire étant fourni, j'ai cru comprendre, à l'examen de l'ordre du jour, que vous ne négligiez aucune des armes de procédure qui sont offertes dans la guerre que vous entendez mener contre la réforme électorale.

Je ne renouvellerai pas les mises en garde, ni ne répéterai les inquiétudes que j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer à cette même tribune, voilà quelques mois, mais la stabilité et le respect de nos institutions ont beaucoup plus à craindre de ceux qui les dénaturent en les dévoyant...

M. Serge Charles. C'est honteux ce que vous dites !

M. André Billardon. ... et en les banalisant...

M. Charles Miossec. Vous vous en êtes chargés !

M. Jean-Louis Goasduff. Menagez vos expressions, monsieur Billardon !

M. André Billardon. ... que de ceux qui cherchent à les amoindrir et à les faire progresser. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Serge Charles. Vous ne manquez pas d'audace !

M. André Billardon. Pas plus que lors de nos précédents débats, il n'y aura de suspens. Le groupe socialiste soutient et votera le projet de loi électorale ; c'est une première raison pour repousser la censure.

M. Guy Vadepied. Très bien !

M. Pierre Mauger. C'est pas la joie sur les bancs socialistes !

M. André Billardon. En outre, une motion de censure tend à rejeter l'ensemble de la politique d'un gouvernement et moins que jamais nous ne nous engagerons dans cette voie.

Il est cependant une chose sur laquelle vous avez raison. Le progrès économique et social de la France impose une action politique cohérente et efficace, mais il nécessite aussi la participation de tous les Français à la vie politique et, de ce point de vue, tout système électoral qui permet une représentation plus juste de l'ensemble du corps électoral renforce l'action pour le redressement économique.

M. Guy Bêche. Très bien !

M. André Billardon. Et c'est d'abord du premier aspect du débat politique que j'entends traiter : pour dérisoire que soit la motion de censure, elle donne l'occasion d'examiner la situation du pays, les points positifs et ceux qui le sont moins, les priorités mais aussi les contraintes.

Réunissant en 1975 à Suresnes de nombreux économistes de gauche de tous les pays, François Mitterrand déclarait : « A un moment où la crise mondiale s'approfondit, où le chômage s'aggrave, où les investissements se ralentissent, où les instruments classiques sont devenus incapables de lutter contre l'inflation et de relancer l'économie, où tous s'interrogent sur les contradictions de la croissance, il convient de définir les éléments de nouveaux modes de production, dans lequel le chômage ne serait plus le régulateur de l'inflation, et l'inflation le mode de financement des investissements. »

Cette date et ce diagnostic traduisent la force de la gauche dont c'est l'originalité de situer son action en référence à une analyse approfondie de la crise mondiale, de ses formes et de sa durée.

Si donc une critique est particulièrement malvenue, c'est celle qui consiste à nous accuser de ne pas avoir de la crise une vision correcte, d'en sous-estimer la gravité, voire d'en ignorer les contraintes.

M. Charles Miossec. C'est pourtant ce que vous avez fait pendant longtemps !

M. André Billardon. Très tôt, nous avons eu le sentiment que la sortie de la crise serait longue parce qu'elle nécessitait une révolution dans les mentalités et une profonde réforme dans les méthodes de gestion de l'économie. C'est ce que nous sommes en train d'accomplir tout en sachant que la notion même de crise engendre le long terme et qu'il faut se méfier des modèles miracles quels qu'ils soient : j'en veux pour preuve les derniers résultats économiques au niveau international.

Un autre défi doit être relevé par la France, celui de la construction européenne.

Dans l'effort engagé, la France ne peut, en effet, agir seule. Nos frontières sont ouvertes et, pour un pays comme le nôtre, qui n'est pas un vaste continent, qui doit importer une bonne part de son énergie, tout repli sur soi se traduirait par un recul de l'activité économique et du niveau de vie. Nous devons au contraire développer la coopération internationale.

Et la France fait d'abord partie de l'Europe. Notre stratégie économique-industrielle doit donc avoir une dimension européenne. Comment, dans ces conditions, se satisfaire d'une Europe, certes forte de ses ambitions mais trop faible de la place qu'elle occupe dans le monde ? L'élargissement est un progrès, mais combien reste vaste le champ des avancées nécessaires !

Hormis ces contraintes, deux priorités essentielles doivent être également réaffirmées : la lutte contre le chômage et la compétitivité des entreprises.

Le chômage est en légère diminution selon les dernières indications disponibles, mais il reste encore à un niveau trop important.

Certes, la France est dans une meilleure position que la moyenne des pays de la Communauté économique européenne. Certes, le chômage a doublé lorsque M. Chirac était Premier ministre...

M. Antoine Gissinger. Et avec vous ? Près de trois millions de chômeurs !

M. André Billardon. ... puis a doublé à nouveau lorsque M. Barre était à Matignon. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Raymond Barre. Mais bien sûr !

M. André Billardon. Mais, tout cela qui constituerait un bilan honorable pour un gouvernement conservateur ne peut suffire lorsque les socialistes sont au pouvoir. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Jean-Louis Goasduff. C'est pourquoi vous partirez dans un an !

M. André Billardon. Les marges de manœuvre qui se reconstituent actuellement doivent donc toutes être utilisées pour lutter contre le chômage.

Quant au problème de la compétitivité des entreprises, il faut souligner au préalable que l'amélioration de leur situation financière est incontestable. Leurs ratios financiers ont retrouvé, en 1984, leur niveau de 1974 ; ils seront comparables en 1985 à ce qu'ils étaient avant le premier choc pétrolier.

L'action du Gouvernement, notamment au niveau de la stabilisation des charges, a été déterminante dans ce retablissement.

L'investissement industriel, encouragé par les pouvoirs publics, connaît une forte reprise. Une telle croissance n'avait pas été notée depuis 1976.

Il reste que certains entrepreneurs doivent savoir que c'est un problème d'entreprise et non d'Etat et qu'il faut se battre au lieu de se lamenter. Nos coûts sont désormais inférieurs à ceux de beaucoup de nos concurrents et leur évolution est favorable.

Alors, que ces entrepreneurs aient donc confiance en leur pays et en eux-mêmes !

La réponse au défi que constitue la crise mondiale, à l'exigence que représente la construction européenne, mais aussi le maintien d'une protection sociale de qualité, et aux priorités que sont la lutte contre le chômage et la compétitivité des entreprises, tient en un mot : moderniser.

Dans le IX^e Plan, la politique de développement et de modernisation industriels a été définie comme une priorité. Ainsi, puisque la France n'a pas su commencer sa mutation industrielle en même temps que les autres nations industrielles, c'est à nous qu'est revenue la tâche de préparer le pays à relever le défi de la modernisation.

Cette tâche immense, nous l'avons entreprise d'abord en en faisant comprendre la nécessité aux acteurs économiques car l'industrie est en premier lieu faite par les hommes et par les femmes.

Aujourd'hui, cette « révolution culturelle » est en marche.

Mais la modernisation de l'appareil productif s'accompagne de celle des rapports sociaux. En effet, la modernisation n'a pas seulement un contenu économique ou technologique ; elle signifie également la transformation des relations sociales.

Celles-ci se développent dans deux cadres : la législation, d'une part, et le dialogue entre les partenaires sociaux, d'autre part.

Un constat s'impose. Le droit du travail rénové, transformé depuis 1981, reste imparfaitement appliqué. Il faut donc mieux le faire pénétrer dans la vie quotidienne des entreprises, non pour faire peser sur elles une contrainte supplémentaire, mais pour que les relations sociales s'améliorent, participant ainsi à l'instauration d'un véritable dialogue indispensable au progrès économique.

M. Jean-Louis Goasduff. C'est le parti socialiste qui y parviendrait ?

M. André Billardon. Mais le débat sur la flexibilité va grand train. S'il est posé seulement à partir de la revendication du patronat d'une plus grande liberté de licenciement, notre réponse ne peut être que négative, d'autant plus que les salariés ont le sentiment d'avoir déjà beaucoup consenti.

Mais s'il est posé comme étant celui de la nécessaire adaptation de l'ensemble de l'organisation économique qu'est l'entreprise et qu'il concerne donc aussi les chefs d'entreprise eux-mêmes, alors le débat entre partenaires sociaux devient possible et les progrès souhaitables.

La modernisation de l'outil et celle des rapports sociaux s'accompagnent en outre de celle des institutions. Ce n'est pas iconoclaste que de l'affirmer : la proposition de l'élargissement du champ référendaire procédait d'une telle logique et seul le conservatisme au service du combat politicien a stoppé l'évolution.

La réforme électorale qui devrait permettre une démocratie plus sereine va également dans le sens d'une évolution souhaitable.

A l'inverse, l'attitude de M. Raymond Barre à propos de la cohabitation me paraît aller à contre-courant.

M. Jean-Claude Gaudin. Ce n'est pas l'avis des Français en tout cas !

M. André Billardon. Si je me permets un jugement quelque peu sévère sur l'attitude de notre collègue, allant jusqu'à dire que je suis plus sensible à une ambition qui se développe pour la nation, c'est parce que je ne suis pas isolé dans la critique et que, tout compte fait, je suis probablement plus amené dans mon propos que, par exemple, le bon M. Pasqua.

M. Raymond Barre. Merci !

M. André Billardon. Au delà des propos du « microcosme », il me semble que nos concitoyens en ont assez de la guerre des tranchées qui caractérise le débat politique et que, tout en n'attendant pas que les uns et les autres abandonnent leurs convictions, ils souhaitent que le débat démocratique soit plus conforme aux défis qui nous sont collectivement adressés.

Mais, derrière tout débat sur la manière de moderniser une société comme la nôtre, se profile celui sur le rôle de l'Etat.

L'idée que le progrès résulterait aujourd'hui de la disparition des régulations économiques et sociales, apportées notamment par l'Etat republicain, constitue une véritable menace contre la démocratie. En effet, cette campagne sur les libertés et sur le « trop d'Etat » apparaît comme un plaidoyer pour justifier la confiscation du pouvoir économique par une minorité.

Votre conception, messieurs de l'opposition, du libéralisme est en effet très particulière : beaucoup de libertés formelles pour l'individu, c'est-à-dire pour tous, mais le monopole du pouvoir économique pour quelques-uns, ce qui revient à limiter grandement la liberté. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Prenons l'exemple des entreprises nationalisées, puisqu'il semble que ce sujet intéresse.

Le souci de l'opposition dans sa campagne pour « dénationaliser » les entreprises publiques n'est pas d'en améliorer l'efficacité, mais bien d'éliminer un symbole, de « faire tomber une statue » qui dérange et qui contredit l'idée que seule la gestion privée est efficace. Mais aucun argument d'efficacité industrielle n'est avancé pour justifier la dénationalisation.

Et pour cause, car l'efficacité est aujourd'hui du côté des grands groupes publics et l'ouverture d'un débat idéologique sur leur statut juridique serait fortement préjudiciable à la poursuite du redressement financier et de la modernisation industrielle qu'ils ont entreprise avec succès.

Pour nous, la question des entreprises publiques doit être abordée avec le critère de l'efficacité économique, financière et sociale, ce qui signifie que nous souhaitons que les entreprises publiques vivent, sans pour autant s'interdire de réfléchir aux moyens d'améliorer cette efficacité à condition que l'adaptation s'inscrive dans les objectifs et orientations des plans d'entreprise et fasse la preuve du fonctionnement des instances de concertation existantes.

La politique menée actuellement par votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, avec le soutien des députés socialistes est réaliste, courageuse et efficace et les Français la comprennent de plus en plus. L'assainissement de l'économie s'accomplit...

M. Jean-Louis Goasduff. Vous le croyez vraiment ?

M. André Billardon. ... comme le démontrent les indices favorables de ces derniers mois.

Les députés socialistes ont leur part de responsabilité dans ces progrès.

Nous nous félicitons qu'un dialogue fructueux se soit instauré entre le Gouvernement et le groupe socialiste, basé sur la confiance et la volonté d'œuvrer dans l'intérêt du pays.

C'est parce que nous soutenons cette politique et que nous avons confiance dans ceux qui la mènent que nous rejetterons la motion de censure de la droite.

Cette droite, prétend-elle, a le souci de la stabilité institutionnelle. C'est une préoccupation commune à tous les démocrates et à tous les hommes politiques responsables : elle est une condition nécessaire à la mise en œuvre d'une politique durable. En ce sens elle est un moyen, mais elle est aussi un but, car l'instabilité institutionnelle éveille souvent les vieux démons de l'antiparlementarisme qui mettent en danger la démocratie et la République.

Pourtant, la stabilité, pour décisive qu'elle soit, ne doit pas faire oublier le contenu de la politique qu'elle permet et la manière dont sont prises les décisions, si importante soit-elle, ne doit pas cacher les décisions elles-mêmes.

La constitution de 1958 est un cadre d'exercice de la démocratie. Ce n'est pas nécessairement le seul ou le meilleur pour les socialistes, mais c'est un cadre que nous respectons : le bicamérisme, l'élection du Président de la République au suffrage universel direct ne font l'objet d'aucune remise en cause.

A l'intérieur de ce cadre, le mode de scrutin est un moyen d'expression de la démocratie. C'est tout cela, mais ce n'est que cela.

Rigide dans ses principes, la Constitution de 1958 est souple et élastique dans sa lettre, selon les propos mêmes du général de Gaulle qui avait alors pris bien soin de n'y inclure aucun mode de scrutin, laissant ouvert à la loi ordinaire ce champ de révision, persuadé qu'il était de la stabilité des institutions qu'il avait mises en place.

Ces institutions ont été également conçues pour durer : pour cela, elles sont adaptables, et le Gouvernement et le Parlement peuvent modifier le mode de scrutin sans qu'une virgule de la Constitution soit déplacée.

La stabilité institutionnelle est garantie par le cadre même de la Constitution. Dans notre régime institutionnel, en effet, la stabilité des institutions n'est pas garantie par le mode de scrutin, mais par les pouvoirs conférés à l'exécutif et au Président de la République.

Ceux-ci s'exercent en particulier grâce au droit à dissoudre l'Assemblée nationale, élément déterminant auquel le scrutin législatif majoritaire actuel n'assure pas un contrepois.

Qu'est-ce qui a permis à M. Barre, alors Premier ministre, de se maintenir à la fin de 1979, alors qu'il ne disposait plus de majorité pour faire adopter le budget de la nation, sinon la menace de renvoyer les députés R. P. R. — et les autres, d'ailleurs — devant les électeurs ?

M. Roland Hugué. Le vilain ! (Sourires.)

M. André Billardon. Pour autant, il est inexact de prétendre que la représentation proportionnelle rend inutile cette prérogative de l'exécutif qu'est la dissolution, car ce mode de scrutin n'interdit pas, lorsque joue la dissolution, l'élection d'une nouvelle assemblée sensiblement différente de la précédente.

M. Jean-Claude Gaudin. Si ! Ce sont les mêmes qui reviennent.

M. André Billardon. Les tentatives de comparaison avec la IV^e République auxquelles on assiste éclairent peu notre débat.

Quels enseignements tirer des phénomènes politiques qui se déroulaient dans un cadre institutionnel qui faisait désigner par le Parlement le Président de la République et dont aucun mode de scrutin n'a jamais pu endiguer la succession de crises politiques, sinon qu'il convient de ne pas confondre l'incapacité de la IV^e à régler le problème de la décolonisation avec son instabilité institutionnelle, le naufrage provenant bien davantage du premier terme ?

M. Pierre Tabanou. C'est sûr !

M. André Billardon. Comme le disait M. Peyrefitte en 1977, « le mode de scrutin n'est pas une table de la loi de la V^e République ».

Lors de chaque débat parlementaire, il est un jeu dont on ne se lassera pas si le sujet n'était si grave, c'est le jeu du « Qui a dit ? ».

Qui a dit en 1978 qu'il était plus que jamais proportionnaliste ?

M. Jean-Claude Gaudin. Pas moi !

M. André Billardon. Qui a dit, en 1977, qu'on pouvait introduire une certaine dose de proportionnalité sans mettre en danger les institutions...

M. Jean-Claude Gaudin. Pas moi !

M. André Billardon. ...ou bien, toujours en 1977, qu'il avait toujours été favorable à la proportionnelle car il s'agissait d'un mode de scrutin plus juste ?

Ce n'est pas du côté gauche de l'hémicycle qu'il faut chercher les auteurs de ces propos, mais bien du votre, messieurs de l'opposition !

Que MM. Pons, Peyrefitte et Stasi aient changé d'avis, c'est leur droit le plus strict.

M. Antoine Gissinger. Et Mitterrand ?

M. André Billardon. Pour notre part, nous ne sacralisons pas le mode de scrutin, mais ce revirement collectif et sans nuances appelle un commentaire : quand la droite est au pouvoir, les institutions sont fortes et on peut introduire la proportionnelle ; lorsque la gauche gouverne, alors la proportionnelle met en danger les institutions.

Si c'est le sens de votre pensée, messieurs, je comprends mieux la place que peut prendre en votre sein le débat sur la cohabitation, mais je crains fort que l'étape suivante du discours ne soit un débat sur le droit à l'alternance ! (Très bien ! sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Il est tout de même surprenant de constater que chez certains, plus ils se sont exprimés dans le passé en faveur de la proportionnelle, et plus aujourd'hui leur opposition est vive. Nous assistons à d'étranges séances d'exorcisme auxquelles se livrent quelques grands prêtres récemment convertis au scrutin majoritaire. Cela est d'autant plus étonnant qu'il s'agit parfois de sénateurs, eux-mêmes élus à la proportionnelle.

Ne peut-on attendre de leur part qu'ils fassent preuve d'un peu plus de rigueur intellectuelle et qu'ils ne se laissent pas aller à proférer des accusations particulièrement excessives, telles celles de « tricheries » ou de « manœuvres » ?

Car enfin, si l'on peut débattre des mérites ou des inconvénients de tel ou tel mode de scrutin, nul ne peut sérieusement contester que celui qui est aujourd'hui proposé soit juste et simple...

M. Adrien Zeller. Mais non !

M. André Billardon. ... alors que les manœuvres, on les identifie aisément dans l'organisation avant 1981 du vote des Français de l'étranger (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Que l'on se souvienne de ces « migrations » des inscriptions sur les listes électorales de nos concitoyens installés hors de France ! L'un d'entre nous accueillait les Français du Gabon, l'autre devenait l'objet de la sollicitude de certains qui vivaient au Mexique. Et tous ceux-là confiaient l'expression de leur choix politique à des mandataires dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils n'assuraient pas le complet pluralisme.

C'est ainsi que la circonscription que je représente, sans doute considérée comme sensible, fut proposée pour une sorte de jumelage avec Casablanca. (Rires sur les bancs des socialistes.)

Je vous en supplie, chers collègues de l'opposition, n'oubliez pas vos heures glorieuses ! (Applaudissements et rires sur les mêmes bancs.)

M. Jean-Claude Gaudin. Où fallait-il qu'ils votent ? (Exclamations sur les mêmes bancs.) A Marseille, c'était Gaton !

M. André Billardon. Pour les socialistes, le choix de la proportionnelle n'est pas conjoncturel, il n'est pas une bouée de sauvetage pour la gauche, ainsi que quelqu'un l'a dit...

M. Pierre Mauger. La bouée est crevée !

M. Didier Julia. C'est le radeau de la Méduse !

M. André Billardon. ... mais il répond à une conception depuis longtemps affirmée de la démocratie.

Il n'est pas contestable que le scrutin majoritaire ait des avantages. (Ah ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Antoine Gissinger. Ne pas le voir serait de la cécité !

M. André Billardon. Il a, par exemple, facilité l'union de la gauche...

M. Antoine Gissinger. Sans lui, vous ne seriez pas là !

M. André Billardon. ... et a profité, par son effet amplificateur, aux socialistes en 1981. (Très bien ! sur les bancs de l'union de la démocratie française.)

Pourtant, dans le même temps qu'il encourageait l'alliance à gauche, les formations politiques qui supportaient le projet de cette alliance n'en défendaient pas moins le scrutin proportionnel, ne confondant pas les moyens et les objectifs.

M. Jean-Claude Gaudin. Il fallait le faire tout de suite !

M. André Billardon. J'ajouterais, pour clarifier un débat qui ne l'a pas toujours été, que le scrutin majoritaire fut trop souvent confondu avec l'existence de circonscriptions, alors qu'il est des scrutins majoritaires de listes et des scrutins proportionnels qui s'accommodent de l'existence de circonscriptions.

Enfin, pour conclure sur cet aspect, il n'est pas inutile de rappeler que le scrutin majoritaire a été instauré soit pour permettre le jeu de notables « modèle III^e République », soit pour contraindre les forces conservatrices à se rassembler sous la V^e.

M. Pierre Forgues. La proportionnelle avantage la droite !

M. André Billardon. Dans l'un comme dans l'autre cas, nous ne saurions avoir d'enthousiasme excessif.

M. Jean-Claude Gaudin. Ça, c'est vrai !

M. André Billardon. En soumettant au Parlement un projet de loi instituant l'élection des députés à la proportionnelle, le Gouvernement n'a surpris personne. Ni la classe politique qui sait, depuis 1981, que le parti socialiste est attaché à un mode de scrutin plus juste, plus représentatif, ni les Français devant qui le Président de la République s'est engagé dans ce sens.

Notre position à ce sujet ne s'est pas modifiée depuis quinze ans : dans l'opposition, nous proposons de faire progresser la démocratie ; au pouvoir, nous agissons pour que chaque grand courant d'opinion puisse trouver son expression à l'Assemblée nationale.

M. Jean-Claude Gaudin. Parce que ça vous est favorable !

M. André Billardon. Quoi, parce que nous sommes au Gouvernement, parce que nous sommes à un an des prochaines élections législatives, parce que le front national recueille, à l'occasion de certains scrutins, 10 p. 100 des voix...

M. Albert Brochard. Parce que vous avez peur !

M. André Billardon. ... nous devrions avoir honte de nos engagements, renvoyer aux calendes ou aux rubriques de l'histoire un projet qui, il y a peu d'années encore, emportait l'adhésion de nombreux courants politiques ?

La question de l'entrée du front national à l'Assemblée nationale est une question infiniment plus sérieuse.

Plusieurs députés socialistes. Il y est déjà!

M. André Billardon. Comme d'autres, j'y ai longuement réfléchi et je ne vous cacherais pas qu'aucun démocrate ne peut balayer d'un revers de main une telle éventualité. Je pense cependant que si le débat sur la banalisation de l'idéologie de l'extrême droite est un vrai débat, celle de son entrée à l'Assemblée nationale est, en revanche, un mauvais débat et, souvent, un faux débat.

C'est poser le problème à l'envers que de concentrer et réduire la discussion sur la proportionnelle à l'intrusion de quelques dizaines de députés du front national.

Ce qui est grave aujourd'hui, c'est que plusieurs centaines de milliers de français se reconnaissent dans le discours de l'extrême droite.

Mais ce qui serait plus grave encore, serait que, demain, ces mêmes Français se sentent exclus de la représentation politique, marginalisés par nos institutions et rejetés de l'expression parlementaire. *(Rires et exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Combattre l'extrême droite, ce n'est pas la mettre au ban de la société civile ou la repousser aux frontières d'une expression politique extraparlamentaire. Combattre l'extrême droite, c'est d'abord combattre ses idées, c'est ne pas établir un lien entre le nombre d'immigrés et le nombre de chômeurs, c'est avoir une politique sociale et familiale non discriminatoire, c'est refuser tout accord politique avec le front national. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Emmanuel Aubert. On aura tout vu!

M. André Billardon. Il y a — pardonnez-moi, monsieur Gaudin — quelque incohérence à vouloir pactiser avec le diable quand le diable est marseillais et à refuser de s'asseoir à côté de lui quand il vient à Paris! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Jean-Claude Gaudin. Vous parlez de M. Defferre? Relisez ses déclarations!

M. André Billardon. Nous pensons pour notre part que, si le front national représente à terme un potentiel de danger pour la démocratie, c'est en renforçant la démocratie par le respect de nos engagements et par l'instauration d'un système plus juste, mettant fin aux distorsions considérables entre la représentativité des députés, que nous protégeons et défendons le mieux la démocratie.

Notre volonté est claire: il s'agit de regrouper le plus grand nombre possible d'hommes et de femmes de progrès autour des propositions que nous ferons aux Français dans un an.

M. Jean-Claude Gaudin. Difficile!

M. Emmanuel Aubert. Il n'en reste plus beaucoup!

M. André Billardon. Notre ambition est forte: il s'agit de rassembler, et de rassembler d'abord la gauche...

M. Jean-Claude Gaudin. Elle n'existe plus!

M. Emmanuel Aubert. 25 p. 100 des voix!

M. André Billardon. ... dans le combat pour les libertés et le développement économique et social.

Dans la démocratie, ce n'est pas le mode de scrutin qui fait les résultats des élections, mais le choix exprimé par l'ensemble des électeurs et, en 1986, l'alternative sera simple: elle sera entre le bilan et la poursuite du programme de la gauche ou le retour des forces conservatrices. *(Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Antoine Gissinger. On l'a bien vu aux dernières élections!

M. André Billardon. Au moment de conclure, une question mérite d'être posée: « Et si l'opposition venait à nouveau aux affaires? »

M. Jean Brocard. Très bien!

M. André Billardon. Bien que nous combattons de toutes nos forces cette éventualité néfaste pour la France...

M. Jean-Claude Gaudin. Mais non!

M. André Billardon. ... l'essence même de la démocratie appelle une telle hypothèse.

Les hommes qui se voient déjà sur les rampes de lancement vers l'Elysée ou vers Matignon sont loin d'être des inconnus de ces lieux. *(Rires sur les bancs des socialistes.)*

Leur éviction des affaires de l'Etat leur a donné le loisir de théoriser ce qui n'était hier qu'une gestion au coup par coup, sans autre perspective que l'échéance électorale la plus proche. *(Applaudissements sur les mêmes bancs. — Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Antoine Gissinger. Quelles sont les vôtres?

M. André Billardon. Ceux-là mêmes dont la politique d'hier était sanctionnée...

M. Antoine Gissinger. On a vu les résultats du socialisme à la française!

M. André Billardon. ...reviennent aujourd'hui armés de projets pour la France, de réflexions, d'accords de Gouvernement, de programmes pour les Français ou plus exactement pour deux Français sur trois.

M. Alain Bonnet. C'est bien général, tout cela!

M. André Billardon. Malheureusement, pas un de ces documents ne contribue à donner une image crédible de ce que serait la France entre leurs mains.

M. Albert Brocard. De toute façon, il n'est pas possible de faire plus mal que vous.

M. André Billardon. C'est ce qui rend cette nébuleuse à la fois plus facile et plus difficile à combattre. L'accord de gouvernement signé par le R.P.R. et l'U.D.F. en est une véritable caricature: quatre petites colonnes de déclarations intemporelles, déconnectées des réalités économiques et historiques.

Une fois n'est pas coutume, je « cohabite » avec M. Raymond Barre sur l'appréciation qu'il a portée sur ce texte. *(Rires sur les bancs des socialistes.)*

Le bilan positif de l'action que nous avons engagée...

M. Jean Brocard. Tu parles!

M. André Billardon. ...est une raison suffisante pour repousser la motion de censure. L'avenir de la France est sans hésitation dans la politique que nous avons choisie.

M. Antoine Gissinger. Trois millions de chômeurs!

M. André Billardon. Mais si j'avais besoin d'une raison supplémentaire pour réaffirmer la confiance de mon groupe en la politique menée par le Gouvernement, la vacuité de l'alternative proposée par la droite renforcerait ma conviction.

M. Pierre Mauger. Il faut convaincre vos amis!

M. André Billardon. Monsieur le Premier ministre, vous et votre Gouvernement, pour toutes ces raisons, avez notre confiance. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Laurent Fabius, Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, même si l'essentiel de cette motion de censure concerne le mode de scrutin législatif, plusieurs d'entre vous ont abordé les problèmes économiques et sociaux. Il est donc normal, même si c'est brièvement, que je les aborde d'entrée de jeu.

Je veux souligner en premier lieu, par rapport à certaines analyses qui ont été faites, le caractère incontestablement superficiel qu'il y aurait à faire remonter à quatre ou cinq ans les problèmes économiques de notre pays.

Ces difficultés, chacun le sait, sont anciennes.

M. Adrien Zeller. Mais non la dégradation!

M. le Premier ministre. Insuffisance de la formation, de la recherche et de l'investissement; faiblesse de notre appareil industriel; déficit structurel de notre commerce; lacunes du dialogue social; tout cela prend très en amont ses racines et ne peut que progressivement être modifié.

Je relisais il y a quelques jours le diagnostic porté sur la situation de l'époque en mars 1981 par mon prédécesseur, M. Chirac. Je voudrais vous le citer. « Depuis cinq ans... » — disait M. Chirac en 1981 — « ...j'observe que la situation s'est profondément dégradée, notamment à l'intérieur. »

Plusieurs députés socialistes. Tiens! tiens!

M. le Premier ministre. M. Chirac poursuivait: « Depuis cinq ans, le chômage a doublé, l'inflation est passée de 9 à 14 p. 100 environ, le commerce extérieur, la balance des paiements de la France s'est considérablement dégradée, les prélèvements fiscaux se sont accrus. C'est un bilan lourd à présenter. Le début de cette année s'annonce d'une façon plus grave et sérieuse encore, bien que l'on essaie de le masquer. L'indice des prix en janvier a subi une hausse de plus de 1 p. 100. Nous savons que le chômage s'accroît très vite actuellement, d'importants licenciements collectifs sont prévus dans des branches très importantes de l'économie. Je souhaite qu'on n'oublie pas ce très pertinent diagnostic. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Pierre Mauger. Cela ne s'est pas arrangé!

M. le Premier ministre. Ma deuxième observation concerne la situation présente.

Je ne reviendrai pas en détail sur certains acquis en matière de libertés ou de progrès sociaux: décentralisation, qui n'est plus sérieusement contestée. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Serge Charles. Centralisation régionale!

M. le Premier ministre. ...décentralisation historique: radios libres, suppression des juridictions d'exception, droit à la retraite à soixante ans, progression du minimum vieillesse, des allocations familiales et du S.M.I.C., livret d'épargne populaire, extension des droits des travailleurs.

M. Jean Brocard. Et les familles nombreuses?

M. Jean-Louis Gosdoff. Les entreprises sont en déconfiture !

M. le Premier ministre. Sur le plan des indicateurs économiques actuels, si l'inflation se réduit progressivement...

M. Pierre Mauger. Il est le seul à croire ce qu'il dit.

M. le Premier ministre. ... mais encore trop lentement à notre jugement, l'action en matière de commerce extérieur doit être vigoureusement poursuivie, dans la mesure où seuls un équilibre substantiel des paiements et une inflation faible peuvent accompagner une solution durable du problème de l'emploi. Je n'ai jamais dissimulé les difficultés, et elles sont réelles. Mais je pense que la modernisation nécessaire de notre pays...

M. Jacques Toubon. N'est pas en route !

M. le Premier ministre. ... dans plusieurs domaines progresse, notamment en matière de recherche, de formation, d'investissement, d'avancée européenne et de sécurité.

Des décisions importantes vont être prises dans les semaines qui viennent sur le problème des chômeurs en fin de droit...

M. Jacques Toubon. Il serait temps !

M. le Premier ministre. ... de la recherche scientifique...

M. Didier Julia. Quatre ans après !

M. le Premier ministre. ... de la modernisation de la police, de la Nouvelle-Calédonie.

M. Jacques Toubon. Demain, on raserait gratis !

M. le Premier ministre. C'est cela gouverner, monsieur Toubon, et non donner des coups de menton. *(Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes.)*

M. Jacques Toubon. On ne gouverne pas au futur, on gouverne au présent. Les Français ne vivent pas de promesses !

M. le Premier ministre. L'effort est difficile, mais il doit être poursuivi.

Une autre observation concerne précisément l'avenir. Plusieurs responsables de l'opposition semblent se comporter déjà comme s'ils l'avaient emportée aux prochaines élections, même si j'ai noté, messieurs, dans quelques passages de vos propos d'aujourd'hui une certaine prudence. En effet, celle-ci ne saurait trop leur être conseillée, car il existe une sorte de distance et même de contradiction entre l'attitude politique des Français, telle qu'on peut la percevoir et leur attitude, je dirai culturelle. Je m'explique. La gauche aujourd'hui, je le concède tout à fait...

M. Charles Miossec. Est discréditée !

M. le Premier ministre. ... n'est pas très populaire. *(Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie.)*

M. Gérard Chasseguet. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. le Premier ministre. Mais, dans le même temps, je crois que la grande majorité de notre peuple sent bien qu'il n'y a pas d'autre politique sérieuse que celle qui est actuellement suivie. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Jacques Toubon. Les Français n'ont pas choisi le déclin monsieur Fabius ! *(Protestations sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Monsieur Toubon, je vous en prie.

M. le Premier ministre. Qui peut croire que l'on résoudre les problèmes du pays avec les « il n'y a qu'à » ultra-libéraux des uns et les « il faut qu'on » ultra-étatistes des autres.

M. Serge Charles. C'est ce que vous avez fait !

M. Jean-Claude Gaudin. Les socialistes n'ont fait que ça depuis quatre ans !

M. le Premier ministre. Pour ma part, en tout cas, sans nier les problèmes rencontrés, je poursuivrai l'action de modernisation entreprise...

M. Jacques Toubon. Quelle action ?

M. le Premier ministre. ... dans un esprit de rassemblement.

M. Jacques Toubon. Quelle action ? *(Protestations sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Monsieur Toubon, laissez s'exprimer M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, l'opposition a choisi de faire porter cette motion de censure essentiellement sur le mode de scrutin législatif. Les jours prochains seront consacrés à l'examen des projets qui le concernent et vous aurez l'occasion de discuter tous les aspects de ces textes. Pour aujourd'hui, dans le cadre juridique qui est celui d'un débat de censure, je me bornerai à poser les quatre questions autour desquelles s'organisent la plupart de vos observations et à essayer d'y apporter des réponses.

La première question est celle du « quand ». Certains d'entre vous ont estimé que le moment n'était pas opportun pour examiner un tel texte.

M. Charles Miossec. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. le Premier ministre. J'écarterai du débat l'argument selon lequel il n'appartiendrait pas à l'Assemblée, dans le cours de la partie comme on dit, de proposer une révision du mode de scrutin.

M. Didier Julia. A la fin de la partie !

M. le Premier ministre. J'y viendrai dans un instant.

Si on n'y procède pas entre deux élections, on voit mal, je l'avoue, quand on pourrait le faire. *(Rires sur les bancs des socialistes.)*

J'écarte aussi du débat les propos, pourtant très percutants, que le président Georges Pompidou, alors Premier ministre, tenait le 1^{er} juin 1966, en réponse à une interrogation analogue à celle que vous formulez. « Je me refuse, disait-il, à révéler nos intentions, me plaçant dans la meilleure tradition des gouvernements démocratiques et parlementaires qui consiste à tenir l'opposition en suspens et à choisir soi-même le moment et les circonstances et les modalités selon lesquelles on l'attend sur le terrain électoral. » *(Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Pour ma part, je me bornerai à rappeler, à travers notre histoire législative, comment nos prédécesseurs ont procédé et à comparer.

Pour les élections de 1876 *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française)*, le scrutin d'arrondissement fut instauré un mois et demi avant l'échéance législative ; pour celles de 1885, le scrutin de liste quatre mois avant l'échéance ; pour le scrutin de 1889, le scrutin d'arrondissement sept mois avant l'échéance ; pour 1919, le système semi-proportionnel quatre mois avant l'échéance ; pour le scrutin de 1945, la représentation proportionnelle deux mois avant l'échéance.

M. Michel Cointat. Il n'y avait rien avant !

M. le Premier ministre. Pour le scrutin de 1951, la loi électorale cinq semaines avant l'échéance.

M. Michel Cointat. Ce n'était pas nous !

M. le Premier ministre. Enfin, pour le scrutin de 1958, le système majoritaire fut décidé six semaines avant l'échéance. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Emmanuel Aubert. Et pour cause !

M. Michel Cointat. Il y avait un changement de Constitution !

M. Jacques Toubon. Quelle faiblesse, monsieur Fabius !

M. le Premier ministre. Bref, le plus long délai observé jusqu'à présent dans l'histoire de notre République l'a été en 1928, le retour au scrutin d'arrondissement ayant été décidé neuf mois avant l'échéance. La conclusion me paraît être claire : en proposant, conformément à un engagement pris il y a plusieurs années, et constamment renouvelé depuis, de modifier le mode de scrutin près d'un an avant les élections législatives, nous respectons le plus long délai qui ait été enregistré. Les interrogations sur le « quand » me paraissent donc pouvoir être levées. Il est parfaitement légitime d'examiner ce projet lors de cette session. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Robert-André Vivien. Ils applaudissent leur mort !

M. le Premier ministre. La deuxième question porte sur le « pourquoi ». Pourquoi le Gouvernement propose-t-il à la représentation nationale d'adopter ce nouveau mode de scrutin ?

M. le Premier ministre. Vous savez que, depuis de nombreuses années, un engagement a été contracté par la majorité en faveur du scrutin proportionnel.

M. Serge Charles. C'est le seul qui sera tenu !

M. le Premier ministre. Cet engagement a été confirmé par le Président de la République au moment des élections de 1981. Mais il faut aller plus loin. Pourquoi cet engagement ? L'explication directrice est le souci de justice. C'est afin d'aller vers un scrutin plus juste que la représentation proportionnelle a été proposée.

L'injustice du système actuel a été assez souvent démontrée pour qu'il ne me soit pas nécessaire d'être long. Elle tient d'abord au découpage des circonscriptions. Chacun a dans l'esprit les inégalités flagrantes entre circonscriptions, l'écart entre les plus petites et les plus grandes allant aujourd'hui de un à dix. En théorie, on aurait pu concevoir de redécouper les circonscriptions. En pratique, le pouvait-on sans procéder à un véritable charcutage électoral ? *(Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Jacques Toubon. Quel aveu !

M. Gérard Chasseguet. Le Gouvernement est arfèvre en la matière !

M. le Premier ministre. De plus, à un an des élections, je ne pense pas que ceux qui évoquent aujourd'hui ce redécoupage, et qui se sont d'ailleurs bien gardés d'y procéder hier, y croient véritablement. Mais, en admettant même que cette opération aurait pu être réalisée, elle n'aurait pas résolu le problème lié à la nature du système majoritaire, qui déforme brutalement le nombre de voix obtenues pour les traduire en sièges. Et elle

n'aurait pas pu résoudre ce problème dans la mesure où c'est précisément l'inégalité du système majoritaire qui en fait pour ses partisans l'intérêt. Car le principe du scrutin majoritaire est que 49 p. 100 égalent zéro.

M. Didier Julia. C'est le cas aux présidentielles !

M. le Premier ministre. L'un des orateurs de l'opposition s'est livré sur ce point à une sorte d'exercice de casuistique électorale. Il a seulement oublié une chose : quel que soit le mode de scrutin retenu, on est élu ou on est battu. Belfort, dans le Pas-de-Calais ou à Paris, non par un mode de scrutin, mais — ce que, d'une façon très significative, il a oublié de dire — par le sens et par l'ampleur du vote des électeurs. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.* — *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Toubon. Mais non ! Cela dépend des partis !

M. Jean-Claude Gaudin. Ce n'est pas vrai à Marseille, monsieur Fabius !

M. le Premier ministre. Pour autant, en matière électorale, il ne faut pas idéaliser tel ou tel système. Je pense personnellement qu'il n'y a pas, hors du temps, hors de l'espace, de système parfait, éternel et intangible...

M. Serge Charles. Celui-là ne sera pas intangible !

M. Jacques Toubon. Il ne va pas durer longtemps !

M. le Premier ministre. ... mais je suis convaincu que la modification proposée va dans le sens de la justice.

M. Jean Tiberi. Mais non !

M. Michel Debré. Cela ne va pas dans le sens du bien de la République.

M. le Premier ministre. C'est sans doute, d'ailleurs, la raison pour laquelle tant de responsables en ont été dans le passé ou en sont aujourd'hui partisans. Il serait lassant de dresser un florilège...

M. Didier Julia. De citations tronquées !

M. le Premier ministre. ... de citations proportionnalistes, qui va de M. Lecanuet à M. Pons, de M. Peyrefitte à M. Stasi, de M. Barrot à M. Edgar Faure, pour ne parler que de l'opposition sans évoquer bien sûr les membres de la majorité. J'ai cru comprendre d'ailleurs — mais peut-être me suis-je trompé — que, même parmi ceux qui, en apparence et avec beaucoup de bruit, condamnent la proportionnelle...

M. Robert-André Vivien. Rocard !

M. le Premier ministre. ... beaucoup s'en accommoderaient fort bien, quand ils ne la souhaitent pas au plus profond de leur cœur. (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

C'est pourquoi j'invite les orateurs de l'opposition à modérer leurs critiques. Je craindrais trop qu'en tirant à boulets rouges contre la représentation proportionnelle, ils ne blessent au passage une bonne partie de leurs amis. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Jacques Toubon. Quel cynisme ! C'est vraiment le Premier ministre le plus cynique que nous ayons eu ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. M. Toubon n'est pas au courant !

M. Jacques Toubon. Ne prêtez pas aux autres vos sentiments, monsieur Fabius !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. On vous expliquera, monsieur Toubon !

M. le Premier ministre. Monsieur Toubon, il y a des poèmes de Baudelaire sur la nuance que vous pourriez relire avec intérêt. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Jacques Toubon. Il y a des livres sur l'art de gouverner que vous pourriez apprendre !

M. Didier Julia. Il y a des poèmes d'Eluard sur l'hypocrisie qui sont remarquables !

M. le Premier ministre. La troisième question porte sur le « comment ». Comment adopter le nouveau mode de scrutin ? Référendum ou vote par les assemblées ?

Je voudrais, sur ce point, faire deux observations.

D'abord, jusqu'à présent le mode d'élection de l'Assemblée nationale n'a jamais été soumis à référendum. Il a été fixé, dans un autre contexte, en 1958, par voie d'ordonnance, à un moment où l'on aurait pu pourtant songer à utiliser cette procédure, comme le demandait d'ailleurs le comité consultatif constitutionnel. Il a été modifié depuis lors sur des points à vrai dire moins importants — nombre de députés et seuil exigé pour le maintien des candidats au second tour de scrutin — par des dispositions soumises au vote du Parlement. C'est cette position constante que nous maintenons aujourd'hui.

Ensuite, je ferai observer qu'il est surprenant de voir que certains, en même temps, s'opposent à la réforme telle que la propose le Gouvernement et demandent à ce que cette même réforme soit soumise pour approbation à référendum. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Didier Julia. Pour réprobation !

M. le Premier ministre. Quant à la position de tel ou tel responsable politique et en particulier du président Giscard d'Estaing, j'ai noté que celui-ci s'est déclaré récemment favorable au recours au référendum pour introduire un mode de scrutin nouveau comportant une part de scrutin proportionnel. Mais M. Giscard d'Estaing avait été auparavant favorable à l'adoption d'un nouveau mode de scrutin avec correctif proportionnel, cette fois par les assemblées et par elles seules.

Dans une interview au journal *Le Monde* du 3 mai 1974, répondant à une question sur l'introduction de la proportionnelle à l'allemande, M. Giscard d'Estaing concluait : « Dans ce domaine, de toute manière, c'est au Parlement de trancher ». Et il confirmait le 9 mai 1974 en déclarant : « Ce n'est pas un sujet qui concerne le Président de la République, c'est un sujet qui concerne l'Assemblée nationale ». (*Très bien ! Très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

M. Jacques Dominati. C'est vrai !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Je vous répondrai demain, monsieur le Premier ministre !

M. Didier Julia. Aujourd'hui, seul le Président de la République est concerné !

M. le Premier ministre. La dernière question est de savoir vers quoi nous oriente la mise en œuvre d'un mode de scrutin proportionnel. A lire la motion de censure déposée, à entendre certains porte-parole de l'opposition, la réponse serait très claire : il y a un risque d'instabilité. Je pense pour ma part qu'une telle approche comporte une vision trop rapide de l'histoire, de la géographie, et probablement aussi de la nature de nos institutions.

Sur le plan historique, nous savons que les Républiques précédentes, la IV^e et la III^e, ont connu des régimes électoraux différents, tantôt proportionnel, tantôt majoritaire, et cependant, malheureusement, une égale instabilité. Sous la IV^e République — scrutin proportionnel — il y a eu instabilité, mais sous la III^e République — scrutin majoritaire — l'instabilité était tout aussi forte. La III^e République a connu cinquante-deux années de scrutin majoritaire et pendant ces cinquante-deux ans elle a connu quatre-vingt-trois gouvernements différents. Comment soutenir avec cela que le scrutin majoritaire entraînerait nécessairement la stabilité ?

M. Didier Julia. Ce que vous dites est très superficiel !

M. le Premier ministre. De même, la géographie nous apprend, si nous regardons hors de nos frontières, que beaucoup de démocraties de l'Europe connaissent en même temps scrutin proportionnel et stabilité.

M. Didier Julia. L'Italie, par exemple !

M. le Premier ministre. Dira-t-on, comme l'ont soutenu certains, que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne soit l'exemple même de l'instabilité ?

M. Michel Cointat. Ce sont les libéraux qui commandent alors que leur parti est marginal !

M. le Premier ministre. Dira-t-on que le Gouvernement suédois soit instable ? On pratique dans ces démocraties à la fois l'alternance et la stabilité avec un scrutin proportionnel.

C'est qu'en réalité — et nous touchons là un point fondamental — la stabilité ou l'instabilité dépendent moins, à mon sens, du système de scrutin retenu que de la nature des problèmes posés au pays et de la force du pouvoir exécutif.

M. Didier Julia. Voyez la Corse !

M. le Premier ministre. Lorsque le pouvoir exécutif est faible, lorsque les problèmes d'un pays le déchirent profondément, un mode de scrutin ne peut à lui seul assurer la stabilité. Au contraire, lorsque, en vertu des institutions, comme c'est le cas de la V^e République, avec en particulier l'élection du Président de la République au suffrage universel, le pouvoir exécutif est fort, alors le mode de scrutin proportionnel peut non seulement accompagner la stabilité, mais, d'une certaine manière, la renforcer en évitant les traumatismes et les excès.

M. Gérard Chasseguet. Les socialistes ont voté contre l'élection du Président de la République au suffrage universel !

M. le Premier ministre. D'ailleurs, la thèse développée aujourd'hui par certaines formations de l'opposition, selon laquelle le changement de mode de scrutin toucherait à la nature même des institutions est différente, voire totalement contraire à ce

que des lecteurs pourtant attentifs de la Constitution avaient compris. Ainsi mon prédécesseur, M. Raymond Barre, précisait-il à la télévision en avril 1977 : « Je ne crois pas qu'il faille faire du mode de scrutin un élément fondamental des institutions de la V^e République. »

Soyons plus nets encore. La motion de censure qui est présentée repose au fond tout entière sur l'idée qu'en changeant le mode de scrutin on mettrait en cause les institutions. Or cette approche a été récusée de façon magistrale en 1974 dans les termes suivants — je cite intégralement le passage : « En 1958 s'est posé le problème des modalités à arrêter pour le scrutin. Le général de Gaulle était très tenté par le scrutin proportionnel et c'est M. Pompidou qui a proposé au général de Gaulle d'adopter le scrutin d'arrondissement malgré les réserves que lui-même avait à ce sujet. »

M. Michel Debré. C'est une erreur historique !

M. le Premier ministre. A la suite de cette prise de position de M. Pompidou, il a reçu une délégation de personnalités historiques de l'U. D. R. qui venaient contester la décision prise à ce moment-là.

Je poursuis ma citation : « Je ne voudrais pas qu'aujourd'hui ceux-là mêmes qui, à l'époque, avaient contesté le scrutin d'arrondissement se fassent les champions d'une thèse selon laquelle si l'on touchait à la loi électorale, on mettrait en cause les institutions. Ce n'est pas vrai et ce n'est pas sérieux. » Je ne pourrais personnellement mieux dire !

L'auteur de ces lignes a mon entier accord. Il oppose un démenti éloquent à la motion de censure. Il s'appelle M. Jacques Chirac. (*Rires et vifs applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Robert-André Vivien. Merci d'applaudir Jacques Chirac !

M. Michel Berson. Vous êtes ridicules, messieurs de l'opposition !

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, il existe traditionnellement deux formes de motion de censure. L'une dans le cadre de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, pour répondre à une question de confiance posée par le Gouvernement ; ce n'est pas la procédure utilisée aujourd'hui. L'autre dans le cadre de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution : même si, juridiquement, la présente motion de censure s'inscrit dans ce cadre, politiquement, il en va autrement.

D'une part, évidemment, les formations de l'opposition ne pensent pas pouvoir renverser le Gouvernement. D'autre part, et surtout, il me paraît surprenant qu'une censure, même si c'est parfaitement légitime, soit déposée exactement sur le sujet qui constituera le thème des débats commençant demain même à l'Assemblée.

Il doit donc y avoir à tout cela une autre explication.

A mon sens, le dépôt de cette motion, tout à fait légitime, je le répète, mais juridiquement et pratiquement inutile, remplit une fonction politique particulière.

Au moment où les formations de l'opposition, quelques jours après avoir signé un « miraculeux » accord de gouvernement (*Rires sur les bancs des socialistes*), se disputent, au moment où les anciennes rivalités se développent en son sein, au moment où certains prétendent combattre ce projet de scrutin dans le même temps où ils organisent des listes qui en sont déjà l'application (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs*)...

M. Jean Brocard. Et Rocard ?

M. le Premier ministre. ... à ce moment en quelque sorte privilégié, le dépôt d'une telle motion de censure permet opportunément de dissimuler tout cela dans une sorte de coalition des « non ».

Cette censure d'un nouveau genre, cette motion de censure que je qualifierais volontiers d'« anti-fissures » (*Rires sur les bancs des socialistes*)...

M. Robert-André Vivien. Chez vous, ce sont des brèches, pas des fissures !

M. le Premier ministre. ...est paradoxalement dirigée beaucoup plus vers l'opposition que vers le Gouvernement. Elle est en réalité destinée à colmater les brèches de l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Mesdames, messieurs les députés, je vous demande d'opposer à cette motion une détermination unie : on ne censure pas un effort vers davantage de justice ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes.*)

M. Antoine Gissingier. Tu parles !

M. le président. La discussion générale est close.

Les explications de vote et le vote sur la motion de censure sont renvoyés à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour :

Explications de vote et vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par : MM. Jean-Claude Gaudin, Claude Labbé, Pierre Méhaignerie, François Léotard, André Rossinot, Pascal Clément, Charles Millon, Raymond Barre, Edmond Alphandéry, Mme Florence d'Harcourt, MM. Henri Bandouin, Jean-Guy Branger, Albert Brochard, Henri Bayard, Jean-Marie Daillet, Jean-Pierre Soisson, Adrien Zeller, Emile Koehl, Jean Bégault, Francis Geng, Maurice Ligot, Charles Fèvre, Germain Gengewin, Georges Mesmin, Mme Louise Moreau, MM. Yves Sautier, Jacques Fouchier, Marcel Bigeard, François d'Aubert, Jacques Barrot, Bernard Stasi, Philippe Mestre, Joseph-Henri Maujouan du Gasset, Jean Brocard, Jacques Blanc, Valéry Giscard d'Estaing, Marc Lauriol, Serge Charles, Michel Cointat, Gérard Chasseguet, Henri de Gastines, Etienne Pinte, Jean-Louis Masson, Jean Narquin, Charles Paccou, Jean-Louis Goasduff, François Grussenmeyer, Germain Sprauer, Antoine Gissingier, Camille Petit, Jean Valleix, Jacques Baumel, Didier Julia, Edouard Frédéric-Dupont, Hyacinthe Santoni, René André.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.